

## SOMMAIRE

<b>2.ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>3</b>
<b>2.1.Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
2.1.1.Définition des tronçons homogènes.....	3
2.1.2.Inventaire en plein des cours d'eau.....	4
2.1.3.Visite des ouvrages hydrauliques.....	5
2.1.4.Analyse diachronique.....	6
2.1.5.Connaissances environnementales : zonages.....	9
2.1.6.Enjeux anthropiques : zones inondables.....	9
2.1.7.Définition des enjeux : traitement et synthèse des données.....	10
<b>2.2.Connaissances environnementales et Patrimoniales.....</b>	<b>13</b>
2.2.1.Les zonages réglementaires et institutionnels.....	13
2.2.1.1.Sites Natura 2000 : habitats et espèces ciblés.....	13
Généralités : 3 sites Natura 2000 :.....	13
FR5400473 : Vallée de l'Antenne.....	14
FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses affluents....	16
FR 5400430 Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran.....	19
2.2.1.2.Les Z.N.I.E.F.F. 1 et 2.....	23
ZNIEFF de Type 1 : 7 zones inventoriées.....	23
ZNIEFF 1 n° 540003485 : Forêt de Jarnac.....	24
ZNIEFF 1 n° 540007590 : Les Plâtrières.....	25
ZNIEFF 1 n° 540015661 : Sablières de Thors.....	26
ZNIEFF 1 n° 540006834 : Vallée du Coran.....	26
ZNIEFF 1 n° 540003975 : Vallée du Ri Bellot.....	27
ZNIEFF 1 n° 540004558 : Vallée de l'Antenne.....	27
ZNIEFF 1 n° 540015652 : Source de Chez Roland.....	28
ZNIEFF de Type 2 : 4 zones inventoriées.....	29
ZNIEFF 2 n° 5430007612 : Vallée de la Charente moyenne et Seugne.....	29
ZNIEFF 2 n° 540120103 : Plaines de Néré à Gourville.....	32
ZNIEFF 2 n° 540120110 : Vallée de l'Antenne.....	32
ZNIEFF 2 n° 540120111 : Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents.....	34
2.2.1.3.la zone vulnérable NITRATES.....	36
2.2.1.4.Captages « Grenelle ».....	36
2.2.1.5.Continuité écologique :.....	37
6 cours d'eau ou parties de cours d'eau classés en Liste 1 :.....	38
4 cours d'eau ou parties de cours d'eau classés en Liste 2 :.....	38
2.2.1.6.Les Zones de Frayères Inventoriées.....	38
2.2.1.7.Sites Inscrits, Classés et Monuments Historiques.....	40
6 sites classés.....	40
4 sites inscrits.....	41
les Monuments Historiques.....	41
2.2.2.Données répertoriées.....	45
2.2.2.1.Forme et maintien des berges.....	45
Hauteur de Berge.....	45
Maintien des berges par la végétation ligneuse.....	47
Maintien des berges par la végétation herbacée.....	48
2.2.2.2.Description de la ripisylve (description au tronçon).....	51
présence ou absence des différentes strates.....	51
densité des végétaux.....	53

équilibre des ages.....	55
densité d'embâcles.....	57
2.2.2.3.Description des substrats et faciès (description ou plein ou échantillonnée)..	59
Granulométrie majoritaire.....	59
Faciès Lentique et Lotique.....	61
Bancs alluvionnaires et leur stabilité.....	63
2.2.2.4.Sédimentation et colmatage du lit mineur.....	65
Les dépôts de matières organiques.....	65
Colmatage par les vases et limons.....	67
2.2.2.5.La végétation aquatique.....	69
Recouvrement par les algues.....	69
Recouvrement par la végétation aquatique.....	71
2.2.2.6.Caractéristiques des ouvrages hydrauliques.....	73
Description des Ouvrages : type.....	73
Description des Ouvrages : surface.....	75
diagnostic de franchissabilité : Anguilles.....	77
diagnostic de franchissabilité : Salmonidés.....	79
2.2.2.7.Prochaines Mise a Jour de l'État des Lieux.....	80

## 2. ÉTAT DES LIEUX

### 2.1. MÉTHODOLOGIE

#### 2.1.1. DÉFINITION DES TRONÇONS HOMOGENES

À la recherche de références scientifiques pour la détermination de tronçons homogènes du point de vue de l'hydromorphologie, nous avons découvert le travail en cours par le CEMAGREF et l'ONEMA sur l'outil SYRAH (Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau – SYRAH CE). À l'époque, l'outil en lui-même n'était pas consultable (peut-être pas encore né non plus!) mais nous avons pu utiliser une partie de ce travail : « Principes et méthodes de la sectorisation hydromorphologique » et notamment la méthodologie de discrimination des tronçons (voir illustrations ci-dessous). L'ensemble du réseau hydrographique du SYMBA a été tronçonné selon les modifications des variables suivantes :

- ✓ la largeur et la nature du fond de vallée géologique;
- ✓ la pente et la forme du fond de vallée ;
- ✓ selon l'ordination de Strahler (notion de confluent).

Ce tronçonnage s'est montré plutôt fiable et a été majoritairement validé lors des relevés de terrain. Il a toutefois été quelque fois adapté lors de la présence d'ouvrages hydrauliques particulièrement impactant sur le cours d'eau.

Chaque tronçon a été codifié :

- ✓ 1 ou 2 initiales du cours d'eau (A : Antenne, SO : Soloire, D : Dandelot) ;
- ✓ numéro du tronçon par ordre croissant (quelques exceptions pour des tronçons ajoutés a posteriori à l'amont de celui nommé « 0 » ainsi nommés « 0\_1 », « 0\_2 »,...
- ✓ éventuellement complété par l'ordre de diffluence, comme pour les biefs de moulins parfois emboîtés les uns aux autres : « -1 », « -2 »,...

Cela donne des codes tels que : A5, A5-1 (pour un bief de moulin), ...

Cf [Atlas Cartographique](#)

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	LINÉAIRE INVENTORIÉ	NOMBRE DE TRONÇONS	LONGUEUR MOYENNE PAR TRONÇON
<b>Affluents Rive droite</b>	40943	30	1365
<b>Antenne amont Et Saudrenne</b>	86933	75	1159
<b>Antenne aval</b>	69346	64	1084
<b>Briou</b>	38041	27	1409
<b>Coran</b>	24667	20	1233
<b>Romède</b>	4178	3	1393
<b>Soloire</b>	93696	41	2285
<b>TOTAL</b>	<b>357804</b>	<b>260</b>	<b>1418</b>

Illustration 2.1: Linéaires prospectés et longueurs de tronçons par entité géographique

## 2.1.2. INVENTAIRE EN PLEIN DES COURS D'EAU

Cf [fiche de terrain en annexe](#). La fiche de relevé est divisée en 7 parties :

	PARAMÈTRES	SOUS-PARAMÈTRES	INDICATEURS	
INFORMATIONS GÉNÉRALES	date			
	cours d'eau			
	nom du descripteur			
	numéro de tronçon			
	repérage physique du tronçon		début	
			fin	
	sinuosité		courbe sinueux méandrique rectiligne naturel rectiligne rectifié	
LIT MINEUR	largeur		en m	
	végétation aquatique	submergée	0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5	
		émergée	0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5	
		algues	0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5	
		bryophytes	0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5	
	espèces envahissantes		nom surface colonisée	
	Abondance / dominance		0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5	
	formation de bancs	à nu		
		stade végétation herbacée quelques ligneux pionniers		
	sédimentation	vase et limon		0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 contre berge contre substrat
		matières organiques		0 / + / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 contre berge contre substrat
		points précis et remarques		
ÉCOULEMENT	localisation (distance depuis 0)			
	profondeur		en cm	
	vitesse			
	substrat		distance (en m) – temps (en s)	
	faciès		voir clé de détermination Souchon-Malavoi	
	observations et remarques			
EMBACLES	numéro d'identification			
	localisation et répartition			
	% d'obstruction à l'écoulement			
AMÉNAGEMENTS TRAVAUX OUVRAGES	type			
	impacts observables			
BERGES	morphologie		pente abrupte pente douce affouillée autre...	
	hauteur		en m	
	matériaux		terre enrochement gravier gabion, autres...	
	maintien	par les herbacées	- / + / ++	
		par les ligneux	- / + / ++	
			Présence / absence	
	strates présentes	herbacée		
		arbustive		
		arborescente		
	densité ligneux	0 : absence de ligneux		
		1 : clairsemée		
		2 : moyenne		
		3 : dense		
	ripisylve	0m		
		inférieure à 2m		
de 2m à 5m				
de 5m à 10m				
largeur	supérieure à 10m			
	jeune			
	équilibrée			
âge	vieillissante			
	présence de ragondins			
Oui / non				
observation et remarques				
LIT MAJEUR	annexes hydrauliques	Présence / absence	bras morts	
			source	
			bras secondaire	
			marais	
	localisation, observations, remarques		autre...	

Tableau 2.1: Paramètres et indicateurs de la fiche de relevé terrain

Nous avons ainsi répertorié 358 km de cours d'eau pour un total de 260 fiches de relevés / tronçons homogènes. Cela fait une longueur moyenne de 1,42 km par tronçon homogène.

### 2.1.3. VISITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Une grande partie des ouvrages hydrauliques du bassin de l'Antenne avaient été répertoriés lors d'une étude commandée à l'UNIMA. Chaque ouvrage avait fait l'objet d'une fiche descriptive comportant notamment les dimensions et l'état. Ces données ont été numérisées sur notre Système d'Information Géographique puis ont été ajoutés les nouveaux ouvrages trouvés lors des relevés en pleins. Chacun a fait l'objet d'une visite ultérieure lors de laquelle a été renseigné la « fiche ONEMA ». Les ouvrages situés sur les cours principaux ont été visités par l'ONEMA lors de l'inventaire 2009-2010 et tous ceux situés sur les affluents par nos soins en suivant la méthode ONEMA : Expertise des obstacles à la libre circulation de l'anguille – note méthodologique – P. Steinbach le 16/11//06. Ces fiches (cf. [fiche diagnostic franchissabilité Anguille](#)) nous permettaient d'évaluer directement la capacité de franchissement de ces ouvrages par les anguilles. L'Antenne est également classée pour la Truite de mer, nous avons donc retravaillé sur des indicateurs de franchissabilité pour les salmonidés avec la Fédération de pêche de Charente-Maritime et l'ONEMA grâce à la bibliographie en leur possession.

ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES	CLAPET	DÉVERSOIR	MADRIERS	SEUIL FIXE	SIPHON	VANNE VERTICALE	TOTAL
Antenne amont	7	11	18	1	0	12	49
Briou	0	1	15	4	0	8	28
Affluents rive droite	3	0	13	3	5	10	34
Antenne aval	4	6	13	6	0	22	51
Coran	0	4	8	10	0	6	28
Romède	0	3	0	1	0	4	8
Soloire	4	1	8	10	0	4	27
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>75</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>66</b>	<b>225</b>

Tableau 2.2: Types d'ouvrages par entité géographique

## 2.1.4. ANALYSE DIACHRONIQUE

N'ayant pas pu retrouver de manière exhaustive les cartes ou plans des travaux hydrauliques des années 1960 à 1980, nous avons choisi de travailler sur les plus vieilles cartes suffisamment précises pour pouvoir comparer le tracé de cours d'eau. Notre choix s'est ainsi porté sur le cadastre dit « Napoléonien » datant des environs de 1820 – 1830 (selon les communes). Ce sont les planches cadastrales les plus anciennes, elles sont parfois consultables directement dans les mairies (qui en disposent normalement d'un jeu parfois mal conservé) et sinon auprès des Archives Départementales qui depuis commencent à généraliser leur numérisation (déjà au format numérique en Charente).

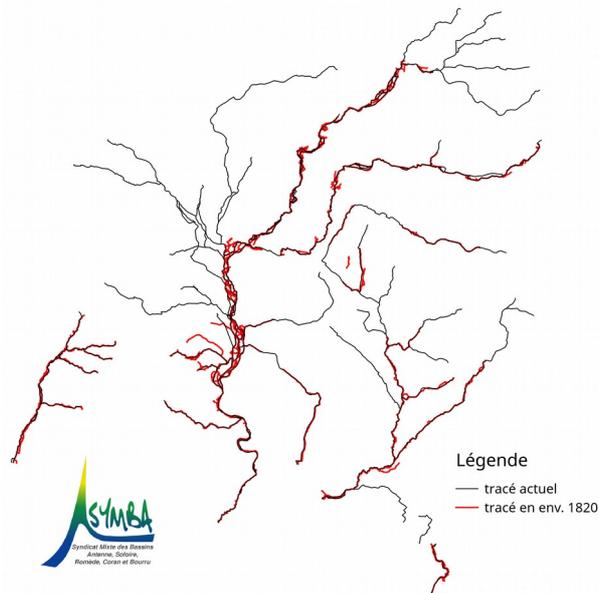
Ce fut là un travail très fastidieux :

- ✓ photographie de chaque planche présentant des cours d'eau (pour le 17) ;
- ✓ ou sauvegarde du fichier numérisé (pour le 16) ;
- ✓ géoréférencement de chaque image sur le SIG du SYMBA (correspondance entre la BdOrtho et les images) ;
- ✓ déformation des photos (pour le 17) ;
- ✓ et enfin numérisation du tracé du cours d'eau.

Nous avons pu tirer de précieuses informations sur les travaux de rectifications réalisés sur le réseau hydrographique. Le Tourtrat et le Briou sont les exemples les plus probant de ces interventions.

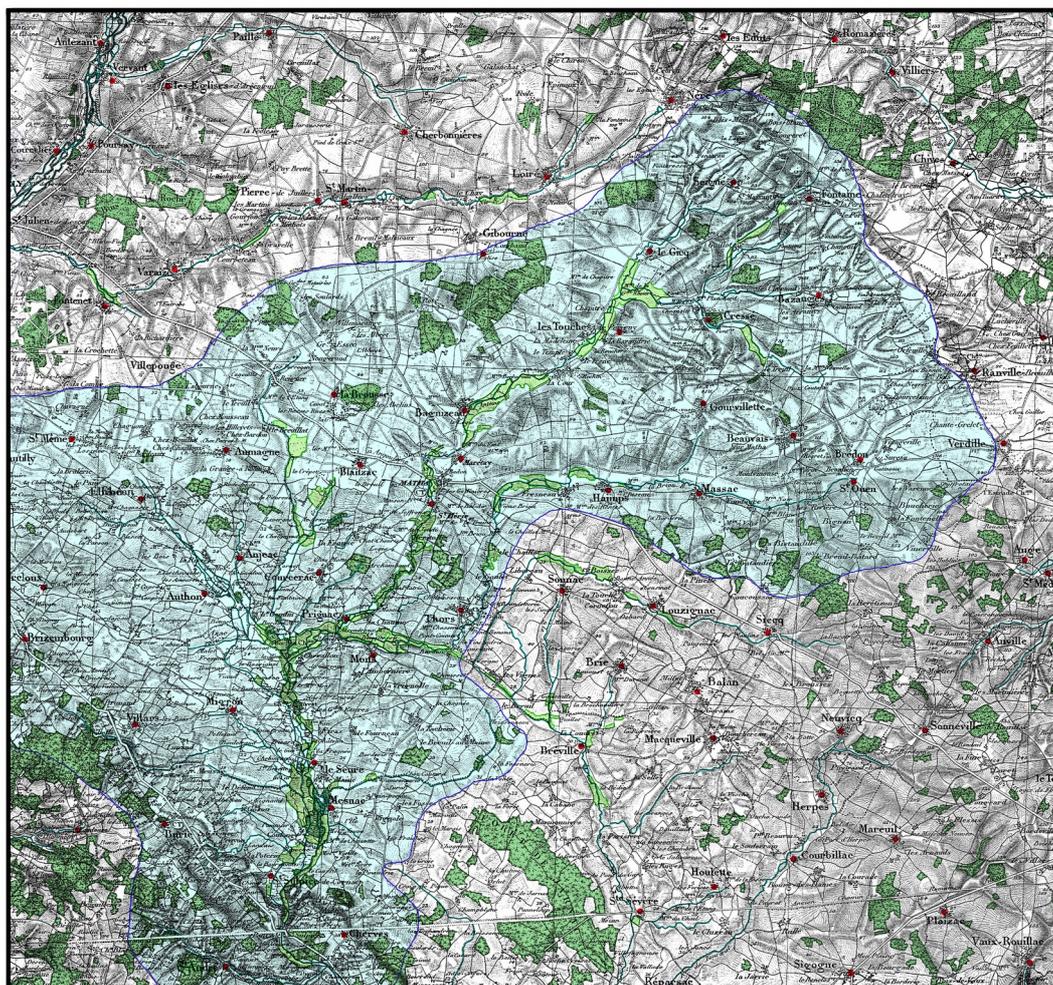
Par contre, ce travail de cartographie historique ne permet pas d'appréhender le tracé des cours d'eau avant la construction des moulins bien souvent antérieure. D'ailleurs, lors de problèmes repéré aux abords d'un moulin, de par sa présence, nous savons que le cours a subi des modifications de son fait... le diagnostic est donc relativement simple, mais celle du tracé originelle reste pour l'instant une énigme. Reste alors peut-être à retourner aux Archives départementales au cas par cas... mais ces lieux sont bien difficile à cerner et à apprivoiser pour la technicienne de rivière que je suis.

Un de nos élus, féru d'histoire nous a également apporté des cartes de Blau (datant de 1640). Ces dernières présentent un réseau hydrographique bien moins ramifié qu'actuellement. Y est également absent le Dandelot confirmant ainsi la thèse du canal créé de toute pièce (par les Hollandais) pour la construction des moulins. Nous devons toutefois rester prudent car la précision des cartes semble assez aléatoire... il pourrait donc également d'agir d'un oubli.





La carte de Cassini (1850) n°102 de Saintes, présente effectivement déjà les moulins mais le tracé est trop peu précis pour apporter des informations fiables au degré de précision que nous avons dans le cadre de la présente étude.



vers le fleuve Charente

- figuration approximative du bassin de l'Antenne
- bois représentés sur la carte d'Etat Major
- prairies inondables (aux erreurs près)

**BASSIN DE L'ANTENNE**  
vers 1850 (en partie)

JF. Noël 12.9.2006

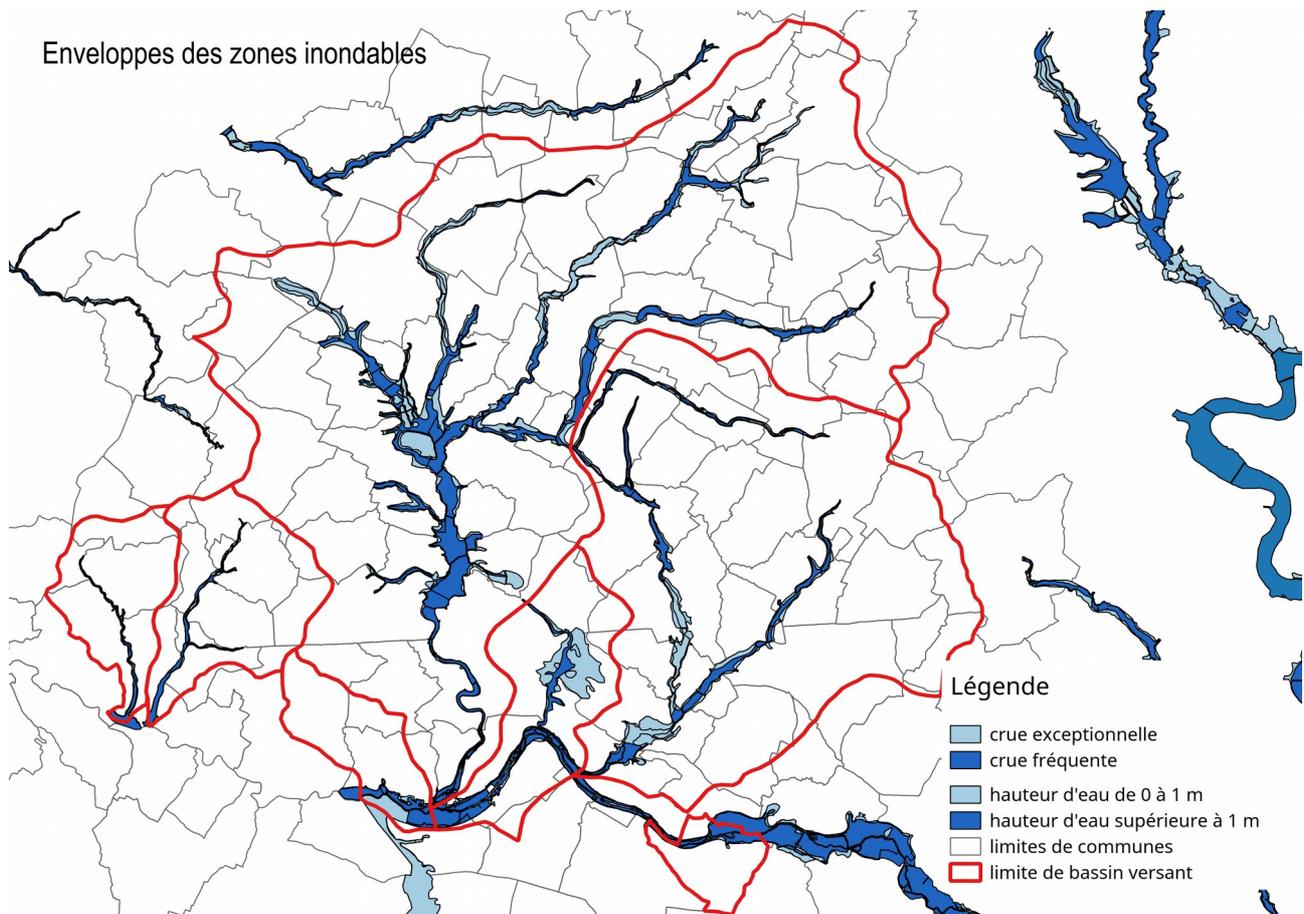
### 2.1.5. CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES : ZONAGES

Le territoire étudié est couvert par différents types de zonages :

- ✓ Biologie, faune et flore : Natura 2000 : ZICO, ZPS, ZSC, ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2
- ✓ Paysage et patrimoine: sites inscrits et sites classés
- ✓ Environnement : zones vulnérables
- ✓ Qualité eau potable : Aires d'alimentation des captages prioritaires
- ✓ Continuité écologique : Liste 1 et Liste 2 (art. L.214-17 CE)
- ✓ Milieux aquatiques : décret frayère (R.432-1 CE)

### 2.1.6. ENJEUX ANTHROPIQUES : ZONES INONDABLES

Enveloppes des zones inondables



Carte 1: Enveloppes de zones inondables (DDT16 - DDTM17)

Les secteurs ne sont pas délimités de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Ainsi en Charente-Maritime et sur le bassin de la Soloire, ce sont les zones de crues fréquentes et de crues exceptionnelles qui ont été délimitées. Sur l'Antenne aval (partie en Charente), les zonages dépendent de la hauteur d'eau : « de 0 à 1 m » et « supérieur à 1 m ».

Il ressort toutefois 3 secteurs assez distincts :

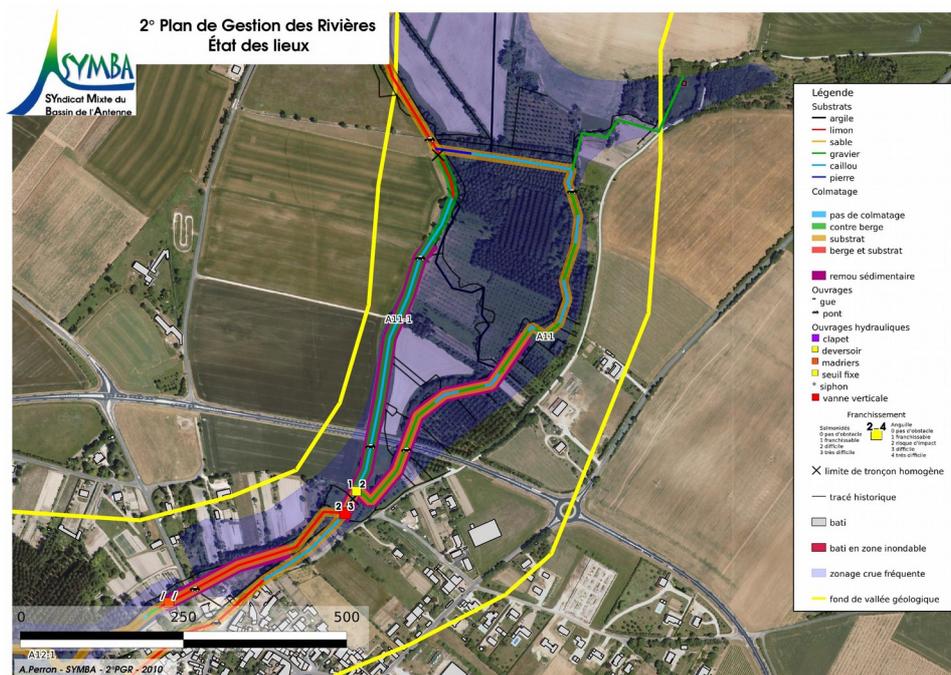
- la Soudrenne ;
- l'Antenne entre Matha et Prignac ;
- la Soloire médiane.

Ces trois secteurs sont dépourvus de zonage pour les crues fréquentes qui se confirment par nos observations de terrain : les débordements y sont effectivement relativement rares. Ces tronçons de cours d'eau ont été particulièrement impactés par les travaux hydrauliques (recalibrage, rectification,...).

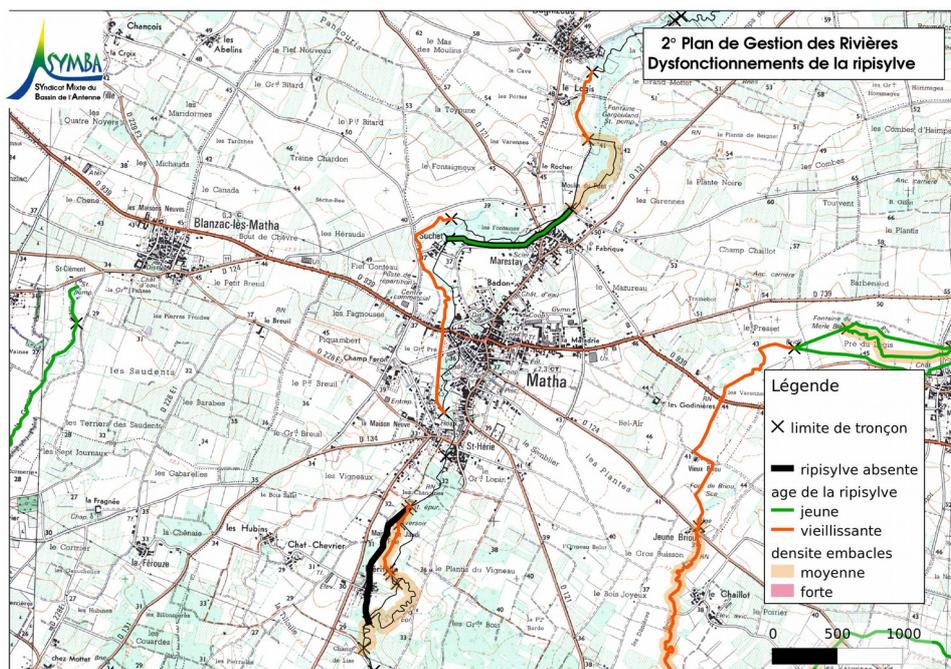
Nous pouvons également repérer sur cette cartographie le marais de Saint-Sulpice où l'enveloppe des crues fréquentes (sur le secteur de l'Antenne médiane) est la plus large. Cette zone de surstockage est gérée avec le moulin de Préziers pour les crues allant jusqu'à la décennale. Cela nous permet ainsi de préserver le secteur plus vulnérable de Javrezac situé plus en aval.

### 2.1.7. DÉFINITION DES ENJEUX : TRAITEMENT ET SYNTHÈSE DES DONNÉES

Les données précédemment présentées, et notamment celles concernant l'inventaire de terrain des cours d'eau ont permis de réaliser l'atlas cartographique de l'état des lieux (exemples de carte ci-dessous : ripisylve et état des lieux). Cet atlas reprend les principaux paramètres inventoriés, qui font l'objet d'une analyse détaillée par paramètre au paragraphe « 2.3.2 Données répertoriées » du présent rapport.

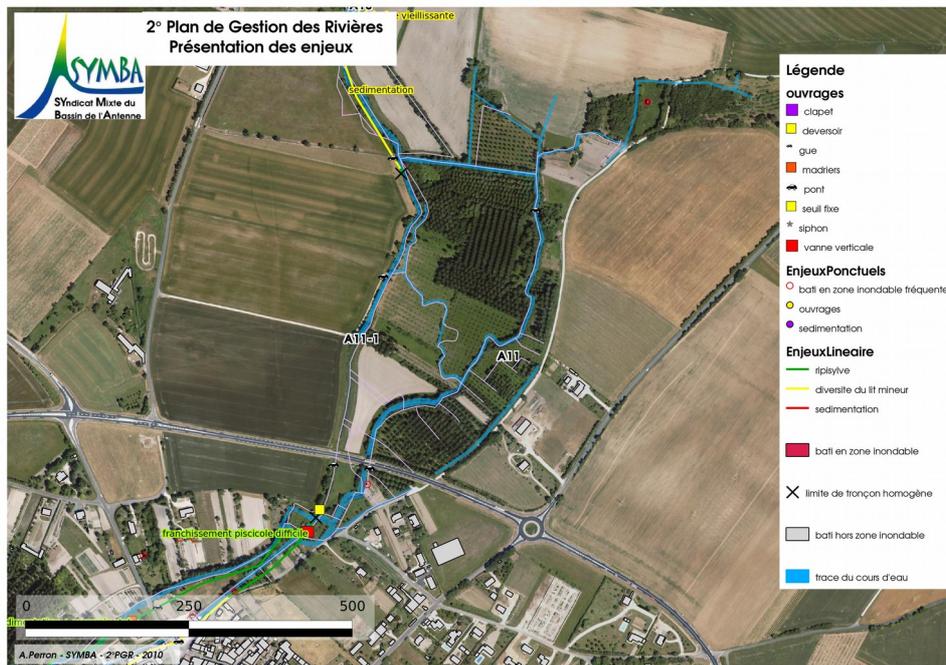


Carte 2: Exemple de carte d'état des lieux



Carte 3: Exemple de carte d'état des lieux de la ripisylve

Chaque commune s'est donc vu destinataire de l'ensemble de ces cartes accompagnées des cartes et de la table d'inventaire des enjeux sur son territoire (qui est la lecture de l'état des lieux faite par la technicienne de rivière) :



Carte 4: Exemple de cartographie des enjeux

#### INVENTAIRE DES ENJEUX – MATHA

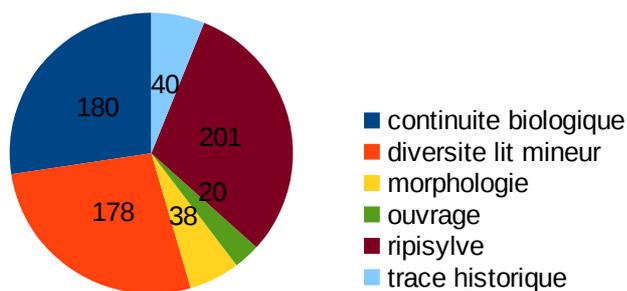
ID	DETAIL	TYPE D'ENJEU	INOND	EROSI	NATUR	POLLU	PRIO	PRECISIONS	DCE	CLASSEMENTS	AVIS
A11_bd	bati	bati discontinu	2	0	0	1		8 batiments	2015	Axe grands migrateurs	
A12_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	0	2	franchissement piscicole difficile	2015	Axe grands migrateurs	
A12_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A12_nr	naturel	ripisylve	1	0	1	0		ripisylve jeune	2015	Axe grands migrateurs	
A12-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	0	2	franchissement piscicole difficile	2015	Axe grands migrateurs	
A12-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1	2	remou sédimentaire + sédimentation + mauvais etat	2015	Axe grands migrateurs	
A12-1_nr	naturel	ripisylve	1	0	1	0		ripisylve jeune	2015	Axe grands migrateurs	
A13_bd	bati	bati discontinu	2	0	0	1		34 batiments	2015	Axe grands migrateurs	
A13_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A13_nr	naturel	ripisylve	0	2	2	1		ripisylve absente	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	1	2	franchissement piscicole difficile + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	0	2	franchissement piscicole impossible	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1		remou sédimentaire + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1	2	remou sédimentaire + sédimentation + mauvais etat	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nm	naturel	morphologie	1	1	1	0		cours comble	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nm	naturel	morphologie	1	2	1	0		cours rectifié	2015	Axe grands migrateurs	
A13-1_nr	naturel	ripisylve	1	0	1	0		ripisylve vieillissante	2015	Axe grands migrateurs	
A14_bd	bati	bati discontinu	2	0	0	1		18 batiments	2015	Axe grands migrateurs	
A14_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1	2	franchissement piscicole impossible + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A14_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1		remou sédimentaire + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A14_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		remou sédimentaire + sédimentation + mauvais etat	2015	Axe grands migrateurs	
A14_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A15_bp	bati	bati discontinu	2	0	0	1		7 batiments	2015	Axe grands migrateurs	
A15_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	1	2	franchissement piscicole difficile + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A15_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A15_nr	naturel	ripisylve	1	0	1	0		ripisylve vieillissante	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	0	2	franchissement piscicole impossible	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		substrat argile	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nd	naturel	diversite lit mineur	0	0	2	1		substrat argile	2015	Axe grands migrateurs	
A16_nm	naturel	morphologie	1	2	1	0		cours rectifié	2015	Axe grands migrateurs	
A16-1_nm	naturel	morphologie	1	2	1	0		cours rectifié	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	0	2	franchissement piscicole difficile	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nc	naturel	continuite biologique	0	0	1	0	2	franchissement piscicole difficile	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	0	2	franchissement piscicole impossible	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nm	naturel	morphologie	1	2	1	0		cours rectifié	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nm	naturel	morphologie	1	2	1	0		cours rectifié	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nr	naturel	ripisylve	0	2	2	1		ripisylve absente	2015	Axe grands migrateurs	
A16-2_nr	naturel	ripisylve	0	2	2	1		ripisylve absente	2015	Axe grands migrateurs	
A17_bd	bati	bati discontinu	2	0	0	1		6 batiments	2015	Axe grands migrateurs	
A17_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	0	2	franchissement piscicole impossible	2015	Axe grands migrateurs	
A17_nc	naturel	continuite biologique	0	0	2	1		remou sédimentaire + sédimentation	2015	Axe grands migrateurs	

Tableau 2.3: Exemple de table d'inventaire des enjeux pour la commune de Matha

C'est dans cette table d'inventaire des enjeux que chaque était invitée, par une note de 0 à 3 dans la colonne « avis » à nous retourner la priorisation des enjeux sur son territoire. Ce sont au total 657 enjeux qui ont été identifiés sur le territoire (hors enjeux de type bâti en zone inondable), en voici le détail ci-dessous :

TYPE	DETAIL	NBR ENJEUX
continuite biologique	franchissement piscicole difficile	17
	franchissement piscicole difficile + sedimentation	24
	franchissement piscicole difficile + sedimentation + mauvais etat	1
	franchissement piscicole impossible	23
	franchissement piscicole impossible + mauvais etat	1
	franchissement piscicole impossible + sedimentation	24
	franchissement piscicole impossible + sedimentation + mauvais etat	4
	remou sedimentaire + envasement	1
	remou sedimentaire + sedimentation	72
	remou sedimentaire + sedimentation + mauvais etat	1
	remou sedimentaire + sedimentation + mauvais etat	3
	remou sedimentaire + sedimentation + trace historique	1
	sedimentation	7
	sedimentation + mauvais etat	1
diversite lit mineur	plantes envahissantes	14
	sedimentation	160
	substrat argile	4
morphologie	pas de trace historique	1
	substrat argile	3
	trace historique	32
	trace historique + sedimentation	2
ouvrage	ouvrage + ancien trace	2
	ouvrage en mauvais etat	17
	ouvrage en mauvais etat + sedimentation	1
ripisylve	beaucoup embacles	11
	plantes envahissantes	23
	quelques embacles	29
	ripisylve absente	54
	ripisylve jeune	50
	ripisylve jeune + quelques embacles	1
	ripisylve vieillissante	31
	ripisylve vieillissante + beaucoup embacles	2
trace historique	ancien trace historique	5
	comble	12
	cours comblé	3
	cours rectifié	1
	cours rectifie	2
	rectification	1
	rectifie	11
	trace inexistant	5
<b>Total Résultat</b>		<b>657</b>

Tableau 2.4: Type et quantification des enjeux identifiés sur le territoire



## 2.2. CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

### 2.2.1. LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

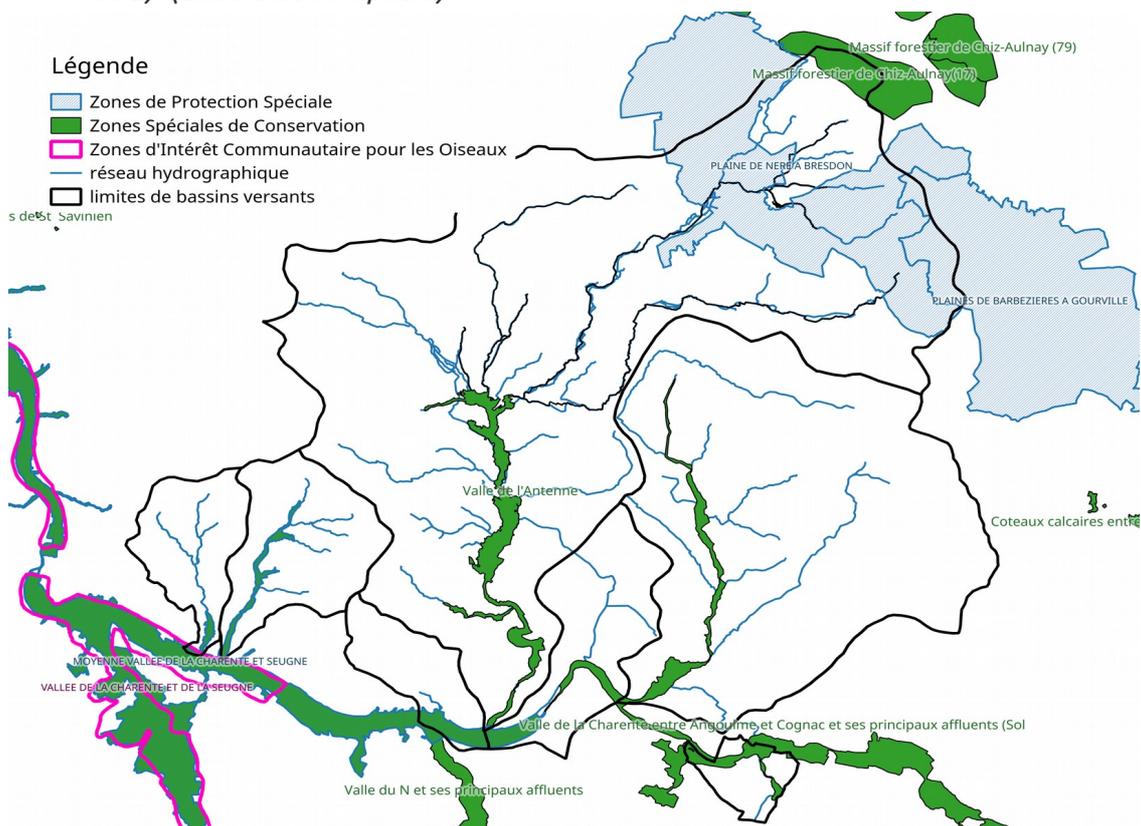
#### 2.2.1.1. SITES NATURA 2000 : HABITATS ET ESPÈCES CIBLÉS

##### ► GÉNÉRALITÉS : 3 SITES NATURA 2000 :

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent.

La volonté de mettre en place un réseau européen de sites naturels répondait à un constat : conserver la biodiversité n'est possible qu'en prenant en compte les besoins des populations animales et végétales, qui ne connaissent pas les frontières administratives entre États. Ces derniers sont chargés de mettre en place le réseau Natura 2000 subsidiairement aux échelles locales.

Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les Zones de Protection Spéciales (Directive oiseau de 1979 : issues des anciennes Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) et les Zones Spéciales de Conservation (directive habitats de 1992). (extrait de Wikipedia)



Carte 5: Natura 2000: Localisation des ZPS, ZSC et ZICO

- ✓ FR5400473 – Vallée de l'Antenne
- ✓ FR5402009 – Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Échelle)
- ✓ FR5400472 – Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran

► **FR5400473 : VALLÉE DE L'ANTENNE**

**Communes concernées :**

En Charente : Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Saint-Sulpice-de-Cognac

En Charente-Maritime : Aujac, Aumagne, Authon-Ébéon, Bagnizeau, Blanzac-lès-Matha, *Bresdon*, Courcerac, Cressé, Fontaine-Chalendray, *Gibourne*, Haimps, La Brousse, Le Seure, Les Touches-de-Périgny, Massac, Matha, Migron, Mons, Prignac, Saint-Ouen-la-Thène, Siecq, Sonnac, Thors

**Description et intérêt du site :**

*Le site concerne une grande partie de la vallée de l'Antenne (et d'un de ses affluents, le Ri Bellot), petite rivière à courant moyen et aux eaux claires et de bonne qualité, se jetant dans la Charente à proximité de la ville de Cognac. L'essentiel de la vallée est occupée par une végétation adaptée à des submersions régulières par les crues : peuplements d'hélophytes, mégaphorbiaies, prairies hygrophiles et, surtout, forêt alluviale à Frêne et Aulne – type d'habitats menacé partout en Europe et considéré comme prioritaire – qui atteint ici une extension très importante, unique en région Poitou-Charentes (notamment entre Mesnac et le Pont de St Sulpice où la ripisylve s'étend sur près de 500 m de large de part et d'autre de l'Antenne). Outre cet intérêt écosystémique remarquable, le site a par ailleurs déjà été inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) en raison de sa richesse en espèces animales (31 espèces menacées) et végétales (3 espèces protégées dont 2 considérées comme menacées en France).*

**Autres caractéristiques du site :**

*Le site prend en compte l'ensemble du lit majeur de l'Antenne et intègre les habitats caractéristiques d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé : petite rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, ripisylve spatialement étendue (aulnaie-frênaie) alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières et des magnocariçaias. Des plantations de peupliers et quelques prairies inondables complètent l'ensemble.*

*Au sud de Saint-Sulpice une petite portion du plateau dominant la vallée a également été intégrée en raison de la présence de pelouses sèches (importance pour les orchidées) et de carrières souterraines abandonnées (colonies de chiroptères).*

*Au nord de Prignac, les lits mineurs de l'Antenne et de ses principaux affluents, jusqu'à leur source ont été intégrés quoique leur état de conservation dans ce secteur soit souvent défavorable (rivières longtemps à sec en saison estivale).*

**Qualité et importance :**

*Intérêt écosystémique : un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces encore importantes couvertes par l'aulnaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, une petite rivière aux eaux de bonne qualité.*

*Intérêt faunistique très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu.*

*Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauve-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction.*

*Enfin, la pelouse xéro-thermophile calcicole des Fades hébergent une petite population d'Orchis fragans, Orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, Biscutella guillonii.*

**Vulnérabilité :**

Comme dans le cas de tous les milieux alluviaux, les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique : dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, intensification avec le remplacement de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations de peupliers, des prairies naturelles inondables par des cultures de maïs, augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible (mammifères, notamment).

En ce qui concerne les carrières souterraines, les dérangements occasionnés par des visites répétées des secteurs les plus sensibles ou à des moments clefs du cycle des chauves-souris, constituent les menaces les plus fortes.

**Habitats** (Annexe I de la Directive Habitats, Faune et Flore) **justifiant de la désignation du site :**

✓ Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	52 %	A

✓ Habitats d'intérêt communautaire :

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrochariton	5,00%	B
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	2,00%	B
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,00%	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1,00%	B
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	1,00%	-
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	3,00%	B

**Espèces :**

✓ Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :

Code	Nom commun	Nom scientifique	Population	Évaluation
<b>INSECTES</b>				
1044	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	commune	A
1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	rare	B
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	rare	B
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	commune	B
1087	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	rare	B
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	rare	B
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	très rare	C
<b>MAMMIFÈRES</b>				
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	présente	B
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	présente	B
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	présente	B
1355	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	rare	B
1310	Minioptère de Schreiber	<i>Mionoperus schreibersi</i>	rare	B

1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	présente	B
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	rare	B
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	présente	B
1356	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	rare	B
<b>POISSONS</b>				
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	rare	B
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	rare	B
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	rare	B

✓ *Autres espèces patrimoniales – espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune, Flore :*

✓ *Amphibiens :*

- ✓ Alyte accoucheur – *Alytes obstetricans*
- ✓ Crapaud calamite – *Bufo calamita*
- ✓ Grenouille agile – *Rana dalmatina*
- ✓ Rainette verte – *Hyla arborea*
- ✓ Triton marbré – *Triturus marmoratus*

✓ *Mammifères :*

- ✓ Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*
- ✓ Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*
- ✓ Murin de Natterer – *Myotis nattereri*
- ✓ Noctule commune – *Nyctalus noctula*
- ✓ Oreillard roux – *Plecotus auritus*
- ✓ Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*
- ✓ Pipistrelle de Kuhl – *Pipistrellus kuhlii*
- ✓ Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*

✓ *Reptiles :*

- ✓ Couleuvre d'Esculape – *Elaphe longissima*
- ✓ Couleuvre verte et jaune – *Coluber viridiflavus*
- ✓ Lézard des murailles – *Podarcis muralis*
- ✓ Lézard vert – *Lacerta viridis*

✓ *Espèces de la Directive Oiseaux*

- ✓ A023 : Bihoreau gris - *Nycticorax nycticorax*
- ✓ A072 : Bondrée apivore – *Pernis apivorus*
- ✓ A229 : Martin pêcheur – *Alcedo atthis*
- ✓ A073 : Milan noir – *Milvus migrans*
- ✓ A338 : Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*

► **FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses affluents**

**Communes concernées :**

En Charente : Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouex, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Breville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Chateaubernard, Chateaufort-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fleac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boème, Nercillac, Nersac, Reparsac, Rouillet-Saint-Estephe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sainte-Sever, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulezac, Vouzan.

En Charente-Maritime : Sonnac

**Description et intérêt du site :**

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. De plus, le site, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents – la Soloire, la Boème, l'Échelle - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de l'Échelle est une petite rivière encaissée dans un paysage de collines encore fortement boisées. Dans le fond de la vallée, la rivière est bordée d'un linéaire continu de ripisylve à Aulne et Frêne surmontant des peuplements denses de hautes herbes rivulaires en arrière desquelles s'étendent des prairies plus ou moins humides alternant avec des cultures. Sur les flancs de la vallée, l'affleurement du substratum calcaire a permis la genèse de grottes souterraines qui s'ouvrent çà et là au sein de la couverture boisée. La vallée de la Boème s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique et floristique. Les divers groupements végétaux du site sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés même comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris etc...) et confèrent au secteur un intérêt communautaire. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été inventoriées sur le site en raison notamment de sa très grande valeur faunistique (33 espèces animales menacées).

**Autres caractéristiques du site :**

Fleuve soumis à des crues chroniques importantes, au lit majeur occupé par un paysage ouvert ou bocager. Milieux palustres des vallées inondables bien développés (prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaies, forêts alluviales...).

**Qualité et importance :**

Intérêt phytocénotique et floristique exceptionnel des pelouses xéro-thermophiles situées à l'ouest de Soubérac qui abritent des populations importantes des 2 endémiques *Bellis pappulosa* et *Arenaria controversa* au sein de groupements végétaux eux-mêmes très originaux (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae* var. à *Bellis pappulosa* et *Lino collini-Arenarietum controversae*). Grand intérêt botanique également de la tiliaie-acénaie sur éboulis calcaires fixés du Bois des Fosses qui abrite une station très disjointe de la Brassicacée montagnarde *Cardamine heptaphylla* et se trouve en contact phytocénotique original avec des peuplements purs de Chêne vert sur le rebord du plateau.

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents. Par ailleurs, la cladiae-phragmitaie du Marais de Gensac qui représente un des exemples les plus vastes et les plus typiques de roselière turficole sur le plan régional, héberge les communautés animales remarquables inféodées à ce type de milieu (amphibiens, notamment).

Présence régulière du Vison d'Europe, principalement sur les affluents. Le fleuve lui-même est un couloir d'échange unique entre les différents noyaux de populations du Centre-Ouest atlantique.

**Vulnérabilité :**

Pollution des eaux, banalisation des paysages, assèchement des zones humides du lit majeur, transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures, généralisation de la populiculture, niveau d'étiage critique...

Développement urbanisation, infrastructures routières.

**Habitats** (Annexe I de la Directive Habitats, Faune et Flore) **justifiant de la désignation du site :**

✓ *Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :*

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	1,00%	B
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	1,00%	B
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	1,00%	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	1,00%	B
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	8,00%	B

✓ *Habitats d'intérêt communautaire :*

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	1,00%	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	1,00%	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,00%	B
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,00%	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	3,00%	B
7230	Tourbières basses alcalines	1,00%	B
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	1,00%	B

**Espèces :**

✓ *Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :*

Code	Nom commun	Nom scientifique	Population	Évaluation
<b>INSECTES</b>				
1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	rare	C
1044	Agrion de Mercure	Agrion mercuriale	rare	C
<b>POISSONS</b>				
1096	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	présente	B
<b>REPTILE</b>				
1220	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	rare	B
<b>MAMMIFÈRES</b>				
1303	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	présente	C
1304	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	présente	C
1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra	rare	B
1356	Vison d'Europe	Mustela lutreola	rare	B

✓ Autres espèces *importantes* de la faune et de la flore :

✓ Amphibiens :

- ✓ Alytes obstetricans
- ✓ Hyla meridionalis
- ✓ Rana dalmatina
- ✓ Triturus marmoratus

✓ Mammifères :

- ✓ Myotis mystacinus
- ✓ Myotis nattereri
- ✓ Pipistrellus pipistrellus
- ✓ Plecotus auritus

✓ Plantes :

- ✓ Anacamptis palustris
- ✓ Arenaria controversa
- ✓ Astragalus monspessulanus
- ✓ Bellis pappulosa
- ✓ Biscutella guillonii
- ✓ Cardamine heptaphylla
- ✓ Ranunculus gramineus
- ✓ Sideritis peyrei subsp. Guillonii
- ✓ Thesium divaricatum

✓ Reptiles :

- ✓ Coluber viridiflavus
- ✓ Lacerta viridis

► **FR 5400430 MOYENNE VALLÉE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN**

**Communes concernées :**

En Charente : *Bussac, Cognac, Merpins, St Laurent-de-Cognac*

En Charente-Maritime : *Berneuil, Bougneau, Brives-sur-Charente, Chaniers, Chérac, Colombiers, Courcoury, Crazannes, Dompierre-sur-Charente, Fontcouverte, Geay, La Jard, Le Mung, Les Gonds, Montils, Pérignac, Pons, Port d'Envaux, Rouffiac, Saintes, St Bris des Bois, St Césaire, St Léger, St Sauvant, St Savinien, St Seurin-de-Palenne, St Sever-de-Saintonge, St Vaize, Salignac-sur-Charente, Taillebourg*

**Description et intérêt du site :**

*Le site qui comprend le lit majeur de la Charente et deux affluents – la Seugne et le Coran – constitue la plus grande zone inondable subsistant de nos jours en région Poitou-Charentes. Elle associe sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble presque complet des milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne et, sur la ligne de coteaux et de falaises calcaires qui bordent la vallée entre Saintes et Cognac, pelouses xéro-thermophiles. Beaucoup de ces groupements végétaux sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés même comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes, Loutre, Vison d'Europe, Cistude, chauves-souris etc...) et confèrent au site un intérêt communautaire. Une grande partie de la zone a par ailleurs été inventoriée comme Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (Zone d'Importance internationale pour la Conservation des Oiseaux) et au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (nombreuses ZNIEFF) en raison notamment de sa très grande valeur sur le plan botanique (16 plantes protégées au niveau national ou régional, dont 12 menacées en France) et faunistique.*

### **Autres caractéristiques du site :**

Vallée inondable du fleuve Charente et d'un de ses principaux affluents - la Seugne : système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires. Ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème - forêt alluviale, prairies inondables, milieux aquatiques de divers types - auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares, ligne de coteaux calcaires portant des pelouses sèches.

Vallée du Coran (affluent de rive droite) : présence du Vison d'Europe.

### **Qualité et importance :**

Site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphyllé, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc.

Très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : présence de la Loutre et du Vison, de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, etc.

Une mention particulière doit être faite pour les prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles inondables - habitat ne figurant pas à l'Annexe I bien que très menacé dans les plaines atlantiques - dont des superficies significatives subsistent sur le site et qui constituent l'habitat exclusif ou préférentiel de plusieurs espèces menacées : Cuivré des marais, Gratiolle officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc.

Sur le plan floristique et phytocénotique, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole - et les bas-marais alcalins associés - de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et micro-falaises d'adspection sud situés en bordure du lit majeur de la Charente.

La présence d'Angelica heterocarpa en limite ouest du site reste très anecdotique, l'essentiel des populations de cette espèce prioritaire se trouvant en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce".

### **Vulnérabilité :**

Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles).

D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*).

**Habitats (Annexe I de la Directive Habitats, Faune et Flore) justifiant de la désignation du site :**

#### ✓ Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0,00%	-
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davalliana	1,00%	B
91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	7,00%	B

✓ *Habitats d'intérêt communautaire :*

Code	Habitat	% couv.	Évaluation
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,00%	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3,00%	B
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. Et du Bidenton p.p.	0,00%	C
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,00%	B
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,00%	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,00%	B
7230	Tourbières basses alcalines	0,00%	B
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques	0,00%	C

**Espèces :**

✓ *Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :*

Code	Nom commun	Nom scientifique	Population	Évaluation
<b>INSECTES</b>				
1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	présente	A
1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	présente	B
6199	Écaille chinée	Callimorpha quadripunctaria	présente	-
1016	Vertigo des moulins	Vertigo moulinsiana	présente	A
1046	Gomphe de Graslin	Gomphus graslinii	présente	-
1060	Cuivré des marais	Lycaena dispar	présente	B
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	présente	B
1087	Rosalie des Alpes	Rosalia alpina	présente	A
<b>POISSONS</b>				
1096	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	présente	C
1095	Lamproie marine	Petromyzon marinus	présente	B
1099	Lamproie fluviatile	Lampetra fluviatilis	présente	B
1102	Grande Alose	Alosa alosa	présente	B
1103	Alose feinte	Alosa fallax	présente	-
1106	Saumon atlantique	Salmo salar	présente	C
<b>REPTILE</b>				
1220	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	présente	b
<b>MAMMIFÈRES</b>				
1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra	présente	A
1356	Vison d'Europe	Mustela lutreola	présente	A
1303	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	présente	C
1304	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	présente	C

1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	présente	C
1321	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	présente	C
1324	Grand murin	Myotis myotis	présente	C

**Espèces :**

✓ *Autres espèces patrimoniales:*

- ✓ *Amphibiens :*
- ✓ Alytes obstetricans
- ✓ Bufo calamita
- ✓ Hyla meridionalis
- ✓ Rana dalmatina
- ✓ Rana lessonae
- ✓ Triturus marmoratus
- ✓ *Insecte :*
- ✓ Bythinella ferussina
- ✓ Cordulegaster boltonii
- ✓ Euconulus trochiformis
- ✓ Macromia splendens
- ✓ Onychogomphus uncatulus
- ✓ Potomida littoralis
- ✓ Pseudunio auricularius
- ✓ Vertigo antivertigo
- ✓ *Mammifères :*
- ✓ Eptesicus serotinus
- ✓ Myotis daubentoni
- ✓ Nyctalus noctula
- ✓ Pipistrellus pipistrellus
- ✓ *Plantes :*
- ✓ Anacamptis palustris
- ✓ Biscutella guillonii
- ✓ Carex lasiocarpa
- ✓ Cerastium dubium
- ✓ Gratiola officinalis
- ✓ Hyssopus officinalis var. Canescens
- ✓ Juncus striatus
- ✓ Lathyrus palustris
- ✓ Odontites jaubertianus
- ✓ Pallenis spinosa
- ✓ Pulicaria vulgaris
- ✓ Ranunculus lingua
- ✓ Ranunculus ophioglossifolius
- ✓ Sideritis peyrei subsp. Guillonii
- ✓ Sium latifolium Viola pumila
- ✓ *Reptiles :*
- ✓ Coluber viridiflavus
- ✓ Lacerta viridis
- ✓ Podarcis muralis

### 2.2.1.2. LES Z.N.I.E.F.F. 1 ET 2

*C'est un inventaire scientifique national d'éléments rares ou menacés. Les inventaires ZNIEFF sont créés et portés à la connaissance des maîtres d'ouvrages en l'application des articles L. 310-1 et L. 411-5 du Code de l'Environnement.*

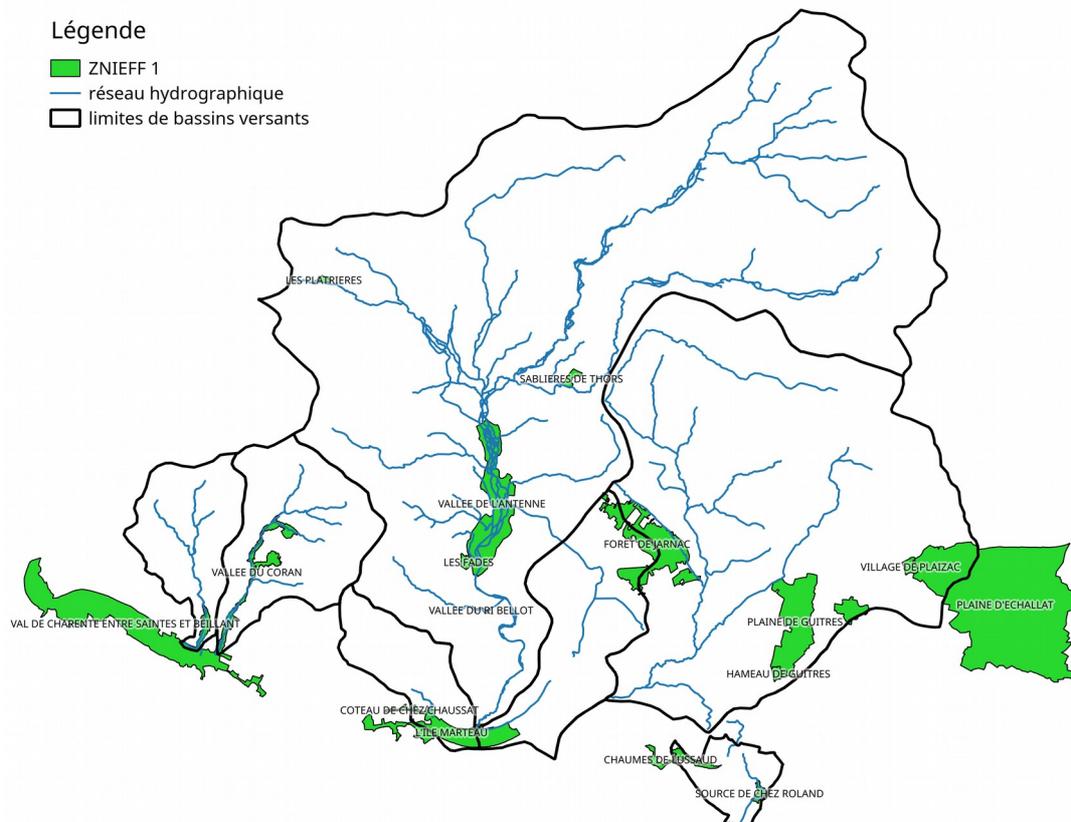
*Les ZNIEFF sont des éléments établis à partir de critères qui relatent la présence, dans un périmètre défini, d'espèces déterminantes et/ou de milieux. Ils éclairent donc le maître d'ouvrage dans l'exercice de prise en compte des enjeux environnementaux (article L. 21-1, L. 123-1 et R. 123-2 du Code de l'Urbanisme). La jurisprudence a mis en exergue la nécessité de prévoir la nécessaire protection de ces zones dans les documents d'urbanismes, ainsi que leur prise en compte dans les analyses des impacts des projets d'aménagements.*

*Par ailleurs, les inventaires ZNIEFF signalent souvent la présence d'espèces protégées en application des articles L. 411-1 à L. 411-6 CE, qui prévoient, en particulier, l'interdiction de destruction des individus ainsi que l'interdiction de destruction ou d'altération des milieux particuliers à ces espèces animales ou végétales protégées.*

*Il convient donc d'apporter toute l'attention requise en cas de présence avérée ou suspectée (qui reste donc à confirmer au travers d'études de terrain) d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées.*

#### ► ZNIEFF DE TYPE 1 : 7 ZONES INVENTORIÉES

*Les ZNIEFF de type 1 sont des sites identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat naturel de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne. Les habitats et/ou espèces signalées par la ZNIEFF font souvent, mais pas nécessairement, l'objet d'une protection à l'un de ces échelons.*



Carte 6: Localisation des ZNIEFF type 1

- ✓ 540003485 – Forêt de Jarnac
- ✓ 540007590 – Les Plâtrières
- ✓ 540015661 – Sablières de Thors
- ✓ 540006834 – Vallée du Coran
- ✓ 540003975 – Vallée du Ri Bellot
- ✓ 540004558 – Vallée de l'Antenne
- ✓ 540015652 – Source de Chez Roland

CODE	LIBELLÉ	DÉP.	SUP. (ha)
00000032	FORET DE JARNAC	16	661,99
00000508	HAMEAU DE GUITRES	16	28,34
00000562	VILLAGE DE PLAIZAC	16	36,31
00000568	VILLAGE DE SIGOGNE	16	99,26
00000569	LES PLATRIERES	17	13,36
00000711	SABLIERES DE THORS	17	29,2
00000849	PLAINE D'ECHALLAT	16	3179,96
00000850	PLAINE DE GUITRES	16	578,22
05910038	COTEAU DE CHEZ CHAUSSAT	16/17	23,44
05910378	VALLEE DU CORAN	17	213,98
05910574	L'ILE MARTEAU	16/17	456,05
05910794	VAL DE CHARENTE ENTRE SAINTES ET BEILLANT	17	1156,84
08690002	VALLEE DU RI BELLOT	16	9,39
08690467	VALLEE DE L'ANTENNE	16/17	710,2
08690542	LES FADES	16	36,05
08700003	BOIS DES FOSSES	16	40,39
08700004	CHAUMES DE LUSSAUD	16	42,02
08700761	SOURCE DE CHEZ ROLAND	16	30,41

Tableau 2.5: ZNIEFF 1

► **ZNIEFF 1 N° 540003485 : FORÊT DE JARNAC**

**Site :** Forêt pélo-hygrophile sur sol argileux à fort engorgement hivernal : chênaie pédonculée mésotrophe, landes secondaires à "brande" (*Erica scoparia*), ourlets vivaces marnicoles, prairies fauchées ou pâturées méso-hygrophiles.

**INTERET BOTANIQUE :**

Très grande originalité floristique et phytocénotique liées à des contraintes pédologiques particulières (sols à alternance de phases d'engorgement et de dessiccation) : ourlets calcicoles à forte introgression d'éléments du MOLINION avec l'*Aster linosyris* (*Aster linosyris*), la Gesse de Pannonie (*Lathyrus pannonicus*), le Tétragonolobe (*Lotus maritimus*), prairies à forte tonalité arrière-littorale avec le Trèfle maritime (*Trifolium squamosum*) et la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) dans les dépressions longuement inondables, fossés à Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) etc...

**INTERET ORNITHOLOGIQUE :**

Nidification du Circaète, du Busard St Martin, de l'Engoulevent. Présence également d'autres rapaces patrimoniaux dont le statut reste à préciser (Bondrée, Busard cendré, Milan noir, Faucon hobereau).

**INTERET ENTOMOLOGIQUE :**

Reproduction de l'Aeschna isocèle (*Anaeschna isosceles*), libellule très rare en Charente.

**Habitats déterminants :**

- ✓ 31.8 - Fourrés
- ✓ 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
- ✓ 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

### **Espèces déterminantes :**

#### *Insectes :*

- ✓ *Anaciaeschna isosceles*

#### *Oiseaux :*

- ✓ *Circaetus gallicus*
- ✓ *Circus cyaneus*
- ✓ *Caprimulgus europaeus*
- ✓ *Phoenicurus phoenicurus*

#### *Phanérogames :*

- ✓ *Aster linosyris*
- ✓ *Fritillaria meleagris* L.

- ✓ *Lathyrus pannonicus*
- ✓ *Ranunculus ophioglossifolius* Vill.
- ✓ *Scirpus maritimus* L.
- ✓ *Tetragonolobus siliquosus*
- ✓ *Tragopogon porrifolius*
- ✓ *Trifolium maritimum* Huds.
- ✓ *Trifolium patens* Schreb.
- ✓ *Veronica acinifolia* L.
- ✓ *Vicia bithynica* (L.) Xeranthemum foetidum sensu

### ► **ZNIEFF 1 N° 540007590 : LES PLÂTRIÈRES**

**Site :** Pelouses marnicoles à fortes fluctuations saisonnières d'hydromorphie; mares temporaires et permanentes (d'origine artificielle), fruticée calcicole et accrûs de frêne-orme.

**INTERET BOTANIQUE :** très élevé.

- sur le plan floristique : riche cortège d'espèces inféodées aux pelouses méso-hygrophiles sur marnes avec divers taxons rares ou menacés tels que la Gesse de Pannonie (*Lathyrus pannonicus*), l'*Aster linosyris* (*Aster linosyris*) et, surtout, la Canche moyenne (*Deschampsia media*), Graminée laté-méditerranéenne qui possède ici sa plus importante station régionale. Intérêt également des mares temporaires avec la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et le Jonc strié (*Juncus striatus*), Joncacée méditerranéenne en aire disjointe.

- sur le plan phytocénotique : présence d'une association végétale très rare en Poitou-Charentes, le POTENTILLO REPTANTIS-DESCHAMPSIETUM MEDIAE.

**INTERET HERPETOLOGIQUE :**

Grand intérêt des mares résultant de l'ancienne exploitation d'argile pour la batrachofaune : 9 espèces d'amphibiens recensées, dont les 2 rainettes en syntopie (la Rainette méridionale se trouvant ici en limite nord-est de répartition régionale) ainsi que des populations remarquablement abondantes de Crapaud commun (plus de 1500 individus) et de Triton marbré (plus de 500 individus).

Les sites de reproduction pour la batrachofaune sont variés : prairies inondables, fossés de drainage, bois mouillés, mares temporaires, mares permanentes, ornières, ruisseau. Les mares temporaires sont les plus favorables pour la reproduction des batraciens du fait de l'absence de poissons prédateurs.

N.B : une petite population de Tortue de Floride *Trachemys scripta elegans* est établie sur le site.

En ce qui concerne la batrachofaune, les principales menaces pesant sur le site sont :

- ✓ la progression du boisement pionnier (frênes, prunelliers, aubépines) par abandon des pratiques pastorales et de la fauche;
- ✓ un projet touristique;
- ✓ la pêche.

Les objectifs prioritaires pour le maintien de l'intérêt herpétologique sont :

- ✓ la conservation intégrale des habitats terrestres et de reproduction favorables aux populations de batraciens;
- ✓ la limitation de l'impact de la pêche;
- ✓ la mise en place d'une gestion par le pâturage.

**Habitats déterminants :**

- ✓ 22.3 - Communautés amphibies
- ✓ 37.3 - Prairies humides oligotrophes

**Espèces déterminantes :**

- ✓ Amphibiens :
- ✓ *Triturus marmoratus*
- ✓ *Hyla arborea*
- ✓ *Hyla meridionalis* Boettger

✓ Phanérogames :

- ✓ Deschampsia media
- ✓ Gratiola officinalis
- ✓ Juncus striatus Schousb.
- ✓ Lathyrus pannonicus
- ✓ Teucrium scordium
- ✓ Veronica anagalloides
- ✓ Taraxacum officinale subsp.

▶ **ZNIEFF 1 N° 540015661 : SABLIERES DE THORS**

Ensemble de zones humides résultant d'une ancienne exploitation des sables. Au nord, une vaste dépression en eau accueille d'importantes populations reproductrices d'amphibiens dont plusieurs espèces rares comme le Sonneur à ventre jaune et la Grenouille rousse (non revue récemment) ou le Crapaud calamite (plus importante population départementale connue), les 2 espèces de rainettes (qui se trouvent ici en sympatrie), le Triton marbré.

Au sud, deux étangs récemment aménagés pour la pêche accueillent encore des populations importantes de crapauds et de grenouilles.

La Cordulie à corps fin, espèce d'Odonate protégée au niveau européen, se reproduit dans les deux pièces d'eau.

**Habitats déterminants :**

- ✓ 22.12 - Eaux mésotrophes
- ✓ 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- ✓ 44.1 - Formations riveraines de Saules
- ✓ 53.1 - Roselières
- ✓ 89.2 - Lagunes industrielles et canaux d'eau douce

**Espèces déterminantes :**

✓ Amphibiens :

- ✓ Triturus marmoratus
- ✓ Bombina variegata
- ✓ Bufo calamita Laurenti
- ✓ Hyla arborea
- ✓ Hyla meridionalis Boettger
- ✓ Rana temporaria Linnaeus

✓ Insectes :

- ✓ Oxygastra curtisii

✓ Phanérogames :

- ✓ Erigeron acer L.

▶ **ZNIEFF 1 N° 540006834 : VALLÉE DU CORAN**

Vallée d'un petit affluent de la Charente : ruisseau aux eaux vives, aulnaie-frênaie alluviale, mégaphorbiaies (et espaces anthropisés) constituent l'essentiel du lit majeur. Sur les pentes dominant la vallée (secteur de St Bris), chânaie-charmaie en exposition nord à forte tonalité collinéenne.

**INTERET MAMMALOGIQUE :**

Présence de 2 mammifères menacés au niveau européen : la Loutre et le Vison d'Europe.

**INTERET BOTANIQUE :**

Présence de plusieurs sylvatiques eurosibériennes rares en Charente-Maritime : Parisette ( Paris quadrifolia), Gouet tacheté (Arum maculatum), Véronique montagnarde (Veronica montana), Cardamine flexueuse (Cardamine flexuosa) etc.

**INTERET FAUNISTIQUE (autres groupes) :**

Présence de la Rosalie des Alpes (Annexe II Directive habitats), du Triton marbré, des 2 lamproies (Annexe II DH), de divers oiseaux rares/menacés etc.

### **HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24.1 - Lits des rivières
- ✓ 41.2 - Chênaies-charmaies
- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

### **ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

#### **Amphibiens :**

- ✓ *Triturus marmoratus*
- ✓ *Hyla meridionalis* Boettger

#### **Insectes :**

- ✓ *Rosalia alpina*

#### **Mammifères :**

- ✓ *Rhinolophus ferrumequinum*
- ✓ *Myotis mystacinus*
- ✓ *Myotis daubentoni*
- ✓ *Nyctalus noctula*
- ✓ *Pipistrellus kuhli*
- ✓ *Plecotus austriacus*
- ✓ *Lutra lutra*
- ✓ *Mustela lutreola*

#### **Oiseaux :**

- ✓ *Milvus migrans*
- ✓ *Caprimulgus europaeus*
- ✓ *Alcedo atthis*

#### **Poissons :**

- ✓ *Lampetra fluviatilis*
- ✓ *Lampetra planeri*

#### **Phanérogames :**

- ✓ *Arum maculatum*
- ✓ *Cardamine flexuosa* With.
- ✓ *Hypericum androsaemum*
- ✓ *Paris quadrifolia*
- ✓ *Ribes rubrum*
- ✓ *Symphytum tuberosum*

### **► ZNIEFF 1 N° 540003975 : VALLÉE DU RI BELLOT**

Aulnaie-frênaie de fond de vallon occupant la zone de débordement d'un ruisseau aux eaux vives.

#### **INTERET BOTANIQUE :**

\* unique station en Poitou-Charentes d'une Renonculacée eurasiatique très rare en région atlantique, l'Anémone fausse-renoncule (connue ici déjà à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle). Présence également de la Véronique des montagnes, espèce toujours rare et localisée en Poitou-Charentes. Peu d'altérations notées depuis la description du site, hormis l'ouverture d'une piste carrossable à la base du coteau (jonction aulnaie-frênaie/chênaie-frênaie de pente) servant probablement à l'exploitation des micro-peupleraies éparses dans le vallon.

#### **INTERET MAMMALOGIQUE :**

Présence du Campagnol amphibie (reproduction), de la Loutre et du Vison d'Europe (passage).

#### **HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

#### **ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

##### ✓ Mammifères :

- ✓ *Neomys fodiens*
- ✓ *Lutra lutra*
- ✓ *Mustela lutreola*
- ✓ *Arvicola sapidus*
- ✓ Phanérogames :
- ✓ *Anemone ranunculoides*
- ✓ *Veronica montana*

### **► ZNIEFF 1 N° 540004558 : VALLÉE DE L'ANTENNE**

La vallée de l'Antenne est occupée encore en grande partie par une aulnaie-frênaie alluviale remarquable par son ampleur. Elle est cependant menacée d'une part par l'extension des peupleraies, qui ne doivent pas être cultivées intensivement ou prendre la place de la frênaie, d'autre part, à la périphérie de la zone, par la mise en culture (maïs) des prairies. Le caractère sauvage de la vallée est en partie conservé grâce à une forte couverture végétale et au caractère inondable, sur une assez longue période, de la vallée dans cette portion. Des mesures de gestion strictement contrôlées des activités humaines, un entretien écologique du cours d'eau, sont indispensables au maintien des populations animales et végétales existantes.

### **INTERET FAUNISTIQUE :**

Très riche cortège d'espèces animales rares/menacées inféodées aux vallées alluviales atlantiques : mammifères (Loutre, Vison d'Europe), oiseaux (nidification de la Sarcelle d'été, riche guildes de passereaux sylvicoles), insectes (présence de la Rosalie des Alpes), amphibiens (présence des 2 rainettes régionales en sympatrie) etc..

### **INTERET BOTANIQUE :**

Présence de 2 Carex rares au niveau régional : Carex strigosa et Carex acuta.

### **HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24.1 - Lits des rivières
- ✓ 24.4 - Végétation immergée des rivières
- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

### **ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

#### Amphibiens :

- ✓ Triturus marmoratus
- ✓ Hyla arborea
- ✓ Hyla meridionalis

#### Insectes :

- ✓ Rosalia alpina
- ✓ Oxygastra curtisii

#### Mammifères :

- ✓ Neomys fodiens
- ✓ Rhinolophus ferrumequinum
- ✓ Rhinolophus hipposideros
- ✓ Barbastella barbastellus
- ✓ Myotis mystacinus
- ✓ Myotis emarginatus
- ✓ Myotis myotis
- ✓ Plecotus austriacus

✓ Lutra lutra

✓ Mustela lutreola

✓ Arvicola sapidus

#### Oiseaux :

✓ Anas querquedula

✓ Pernis apivorus

✓ Milvus migrans

✓ Athene noctua

✓ Alcedo atthis

✓ Phoenicurus phoenicurus

✓ Phylloscopus sibilatrix

#### Phanérogames :

✓ Carex gracilis

✓ Carex strigosa

✓ Fritillaria meleagris

### **► ZNIEFF 1 N° 540015652 : SOURCE DE CHEZ ROLAND**

Cette zone concerne un petit affluent de la Charente, avec une source en terrain calcaire, l'ensemble bien isolé par la végétation. Il est probable que la Loutre et le Vison, non observés au cours des prospections de 1996, ne soient ici que de passage. La Cistude est sans doute toujours présente et une prospection de la partie amont (Bois du Chevallereau) sera entreprise le long du ruisseau le Romède afin de rechercher les traces et indices de présence de ces animaux.

Cette ZNIEFF est à relier à la vallée de la Charente. Si cette dernière est aujourd'hui fortement dégradée par la mise en culture des terres alluviales inondables, les potentialités restent fortes, notamment dans la zone appelée Prairie de Bourg.

### **HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24 - Eaux courantes
- ✓ 53 - Végétation de ceinture des bords des eaux
- ✓ 54.1 - Sources

### **ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

#### Amphibiens :

- ✓ Hyla meridionalis

#### Insectes :

- ✓ Coenagrion mercuriale

#### Mammifères :

- ✓ Barbastella barbastellus
- ✓ Myotis emarginatus
- ✓ Myotis daubentoni
- ✓ Plecotus austriacus
- ✓ Lutra lutra

✓ Mustela lutreola

✓ Arvicola sapidus

#### Oiseaux :

✓ Anas querquedula

✓ Rallus aquaticus

✓ Otus scops

✓ Alcedo atthis

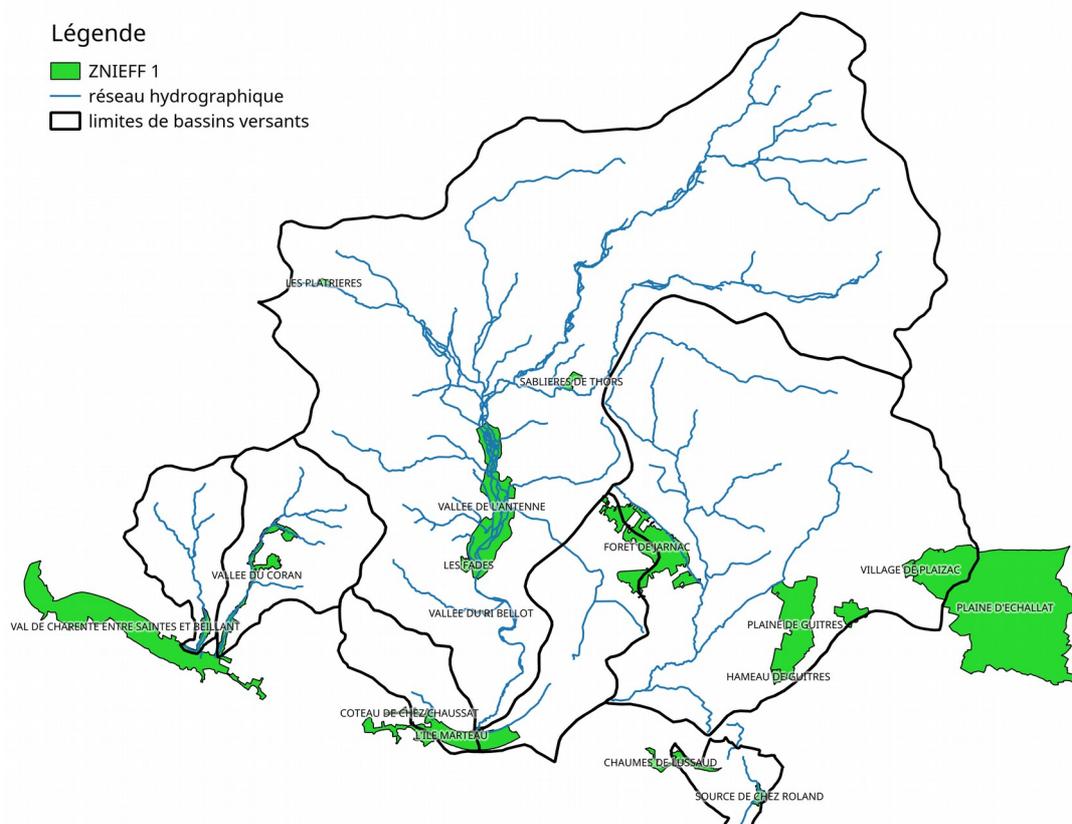
✓ Passer petronia

#### Reptiles :

✓ Emys Orbicularis

► **ZNIEFF DE TYPE 2 : 4 ZONES INVENTORIÉES**

Les ZNIEFF de type 2 concernent des ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.



Carte 7: Localisation des ZNIEFF type 1

CODE	LIBELLÉ	DÉP.	SURF. (ha)
05910000	VALLEE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNE	17/16	7401,88
05990000	MASSIF FORESTIER D'AULNAY ET DE CHEF-BOUTONNE	79/17/16	15392,6
08630000	PLAINES DE NERE A GOURVILLE	17/16	17561,72
08690000	VALLEE DE L'ANTENNE	16/17	1481,99
08700000	VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS	16/17	5668,25

Tableau 2.6: ZNIEFF 2

► **ZNIEFF 2 N° 5430007612 : VALLÉE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNE**

Vallée inondable du fleuve Charente et de tout ou partie de trois de ses principaux affluents - la Seugne, le Coran et le Bramerit : système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires. Ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème - forêt alluviale, prairies inondables, milieux aquatiques de divers types - auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares (marais de l'Anglade), ligne de coteaux calcaires portant des pelouses sèches (coteaux des Arciveaux et de Chez Chaussat).

Site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphylle, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc.

Très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : reproduction probable de la Loutre et du Vison d'Europe, présence d'un riche cortège d'oiseaux inféodés aux grands systèmes alluviaux

(population nicheuse de Râle des genêts), de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, le Cuivré des marais etc.

Une mention particulière doit être faite pour les prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles inondables - habitat ne figurant pas à l'Annexe I bien que très menacé dans les plaines atlantiques - dont des superficies significatives subsistent sur le site et qui constituent l'habitat exclusif ou préférentiel de plusieurs espèces menacées : Cuivré des marais, Gratiole officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc.

**Sur le plan floristique et phytocénotique**, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole - et les bas-marais alcalins associés - de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et micro-falaises d'adspersion sud situés en bordure du lit majeur de la Charente.

La présence d'*Angelica heterocarpa* en limite ouest du site reste très anecdotique, l'essentiel des populations de cette espèce prioritaire se trouvant en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce". Dans la haute vallée du Coran une nette influence collinéenne permet le maintien d'espèces eurasiatiques rares en contexte thermo-atlantique (Parisette).

Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfouissement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles).

D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*).

**HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24 - Eaux courantes
- ✓ 34 - Pelouses calcicoles sèches et steppes
- ✓ 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies
- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- ✓ 53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

## **ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

### **Amphibiens :**

- ✓ *Triturus marmoratus*
- ✓ *Hyla meridionalis*
- ✓ *Rana lessonae*
- ✓ *Rana temporaria*

### **Insectes :**

- ✓ *Vertigo moulinsiana*
- ✓ *Vertigo antivertigo*
- ✓ *Rosalia alpina*
- ✓ *Lycaena dispar*
- ✓ *Coenagrion mercuriale*
- ✓ *Gomphus vulgatissimus*
- ✓ *Gomphus graslinii*
- ✓ *Onychogomphus uncatus*
- ✓ *Orthetrum brunneum*
- ✓ *Oxygastra curtisii*
- ✓ *Aeshna isosceles*

### **Mammifères :**

- ✓ *Neomys fodiens*
- ✓ *Rhinolophus ferrumequinum*
- ✓ *Rhinolophus hipposideros*
- ✓ *Myotis mystacinus*
- ✓ *Myotis emarginatus*
- ✓ *Myotis nattereri*
- ✓ *Myotis myotis*
- ✓ *Myotis daubentoni*
- ✓ *Nyctalus leisleri*
- ✓ *Nyctalus noctula*
- ✓ *Pipistrellus kuhli*
- ✓ *Plecotus auritus*
- ✓ *Plecotus austriacus*
- ✓ *Miniopterus schreibersi*
- ✓ *Lutra lutra*
- ✓ *Mustela lutreola*
- ✓ *Arvicola sapidus*

### **Oiseaux :**

- ✓ *Anas strepera*
- ✓ *Ixobrychus minutus*
- ✓ *Ardea purpurea* Linnaeus
- ✓ *Ciconia nigra*
- ✓ *Philomachus pugnax*
- ✓ *Pandion haliaetus*
- ✓ *Pernis apivorus*
- ✓ *Milvus migrans*
- ✓ *Circus aeruginosus*
- ✓ *Circus cyaneus*
- ✓ *Circus pygargus*
- ✓ *Accipiter gentilis*
- ✓ *Falco peregrinus*
- ✓ *Porzana porzana*
- ✓ *Crex crex*
- ✓ *Charadrius dubius*

- ✓ *Vanellus vanellus*
- ✓ *Athene noctua*
- ✓ *Caprimulgus europaeus*
- ✓ *Alcedo atthis*
- ✓ *Jynx torquilla*
- ✓ *Motacilla cinerea*
- ✓ *Lanius collurio*
- ✓ *Saxicola rubetra*
- ✓ *Locustella naevia*
- ✓ *Locustella luscinioides*
- ✓ *Acrocephalus schoenobaenus*
- ✓ *Passer montanus*
- ✓ *Petronia petronia*

### **Poissons :**

- ✓ *Petromyzon marinus*
- ✓ *Lampetra fluviatilis*
- ✓ *Lampetra planeri*
- ✓ *Alosa alosa*
- ✓ *Alosa fallax*
- ✓ *Salmo salar*

### **Reptiles :**

- ✓ *Emys orbicularis*

### **Phanérogames :**

- ✓ *Achillea ptarmica*
- ✓ *Angelica heterocarpa*
- ✓ *Arum maculatum*
- ✓ *Astragalus monspessulanus*
- ✓ *Biscutella guillonii*
- ✓ *Campanula erinus*
- ✓ *Cardamine flexuosa*
- ✓ *Carex acuta*
- ✓ *Carex lasiocarpa*
- ✓ *Carex serotina*
- ✓ *Cerastium dubium*
- ✓ *Cuscuta australis*
- ✓ *Deschampsia media*
- ✓ *Erysimum cheiranthoides*
- ✓ *Euphorbia palustris*
- ✓ *Gratiola officinalis*
- ✓ *Hippuris vulgaris*
- ✓ *Inula britannica*
- ✓ *Lactuca chondrilliflora*
- ✓ *Lathyrus palustris*
- ✓ *Lathyrus pannonicus*
- ✓ *Leersia oryzoides*
- ✓ *Linum strictum*
- ✓ *Najas marina*
- ✓ *Orchis palustris*
- ✓ *Pallenis spinosa*
- ✓ *Paris quadrifolia*
- ✓ *Potamogeton coloratus*
- ✓ *Potamogeton perfoliatus*

- ✓ *Pulicaria vulgaris*
- ✓ *Ranunculus lingua*
- ✓ *Ranunculus ophioglossifolius*
- ✓ *Ribes rubrum*
- ✓ *Salix fragilis*
- ✓ *Salix purpurea*
- ✓ *Salix triandra*
- ✓ *Sedum anopetalum*
- ✓ *Sedum rubens*
- ✓ *Sium latifolium*
- ✓ *Sparganium emersum*
- ✓ *Symphytum tuberosum*
- ✓ *Teucrium scordium*
- ✓ *Trifolium michelianum*
- ✓ *Trifolium patens*
- ✓ *Utricularia vulgaris*
- ✓ *Viola pumila*
- ✓ *Artemisia alba subsp. camphorata*
- ✓ *Hyssopus officinalis subsp. canescens*

► **ZNIEFF 2 N° 540120103 : PLAINES DE NÉRÉ À GOURVILLE**

Plaine céréalière ouverte avec présence de quelques haies, des jachères, du vignoble, quelques boisements feuillus épars de faible surface et des villages agricoles avec jardins et vergers.

**INTERET ORNITHOLOGIQUE :**

Site majeur dans le Centre-Ouest de la France pour la reproduction de l'Outarde canepetière (62 mâles chanteurs en 2000) et des espèces de plaine associées (Oedicnème criard, Busard cendré, Busard St Martin etc).

Les constructions traditionnelles des villages hébergent également plusieurs espèces rares/menacées en région POITOU-CHARENTES : Hibou petit-duc, Chouette chevêche, Moineau soulcie etc.

Par ailleurs, la zone héberge en hiver et au passage des effectifs importants de Vanneau huppé et de Pluvier doré.

**HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 81 - Prairies améliorées
- ✓ 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- ✓ 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- ✓ 87 - Terrains en friche et terrains vagues

**ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

Oiseaux :

- |                              |                                |
|------------------------------|--------------------------------|
| ✓ <i>Falco columbarius</i>   | ✓ <i>Pluvialis apricaria</i>   |
| ✓ <i>Falco subbuteo</i>      | ✓ <i>Vanellus vanellus</i>     |
| ✓ <i>Pernis apivorus</i>     | ✓ <i>Otus scops</i>            |
| ✓ <i>Milvus migrans</i>      | ✓ <i>Athene noctua</i>         |
| ✓ <i>Circus cyaneus</i>      | ✓ <i>Caprimulgus europaeus</i> |
| ✓ <i>Circus pygargus</i>     | ✓ <i>Anthus campestris</i>     |
| ✓ <i>Tetrax tetrax</i>       | ✓ <i>Lanius collurio</i>       |
| ✓ <i>Burhinus oedicnemus</i> | ✓ <i>Petronia petronia</i>     |

► **ZNIEFF 2 N° 540120110 : VALLÉE DE L'ANTENNE**

Le site intègre les habitats caractéristiques d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé : petite rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, ripisylve spatialement étendue (aulnaie-frênaie) alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières et des magnocariçaies. Des plantations de peuliers et quelques prairies inondables complètent l'ensemble. Au sud de Saint-Sulpice une petite portion du plateau dominant la vallée a également été intégrée en raison de la présence de pelouses sèches (importance pour les orchidées) et de carrières souterraines abandonnées (colonies de chiroptères). Au nord du complexe alluvial principal ont été également intégrés par logique fonctionnelle plusieurs lits mineurs d'affluents secondaires de l'Antenne

**Intérêt écosystémique :**

Un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces encore importantes couvertes par l'aulnaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, une petite rivière aux eaux de bonne qualité.

**Intérêt faunistique :**

Très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu. Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction.

**Intérêt botanique :**

La vallée du Ri Bellot possède l'unique station du POITOU-CHARENTES d'une Renonculacée eurasiatique, l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*).

Les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent quant à elles une petite population d'*Orchis fragrans*, Orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, *Biscutella guillonii*.

Comme dans le cas de tous les milieux alluviaux, les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique : dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, intensification avec le remplacement de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations de peupliers, des prairies naturelles inondables par des cultures de maïs, augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible (mammifères, notamment).

Les affluents secondaires du nord de la zone sont quant à eux soumis à de très fortes altérations d'origine agricole - pompes excessifs pour l'arrosage du maïs - qui expliquent que leur lit soit totalement à sec durant plusieurs mois chaque année.

En ce qui concerne les carrières souterraines, les dérangements occasionnés par des visites répétées des secteurs les plus sensibles ou à des moments-clefs du cycle des chauves-souris, constituent les menaces les plus fortes.

**HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24.1 - Lits des rivières
- ✓ 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes
- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- ✓ 62.3 - Dalles rocheuses
- ✓ 88 - Mines et passages souterrains

**ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

**Amphibiens :**

- ✓ *Triturus marmoratus*
- ✓ *Hyla arborea*
- ✓ *Hyla meridionalis*

**Insectes :**

- ✓ *Lucanus cervus*
- ✓ *Rosalia alpina*
- ✓ *Oxygastra curtisii*

**Mammifères :**

- ✓ *Neomys fodiens*
- ✓ *Rhinolophus ferrumequinum*
- ✓ *Rhinolophus hipposideros*
- ✓ *Barbastella barbastellus*
- ✓ *Myotis mystacinus*
- ✓ *Myotis emarginatus*
- ✓ *Myotis nattereri*
- ✓ *Myotis myotis*
- ✓ *Myotis daubentoni*
- ✓ *Pipistrellus kuhli*
- ✓ *Plecotus auritus*
- ✓ *Plecotus austriacus*
- ✓ *Miniopterus schreibersi*
- ✓ *Lutra lutra*

- ✓ *Mustela lutreola*

- ✓ *Arvicola sapidus*

**Oiseaux :**

- ✓ *Anas querquedula*
- ✓ *Nycticorax nycticorax*
- ✓ *Pernis apivorus*
- ✓ *Milvus migrans*
- ✓ *Athene noctua*
- ✓ *Alcedo atthis*
- ✓ *Lanius collurio*
- ✓ *Phoenicurus phoenicurus*
- ✓ *Phylloscopus sibilatrix*
- ✓ *Coccothraustes coccothraustes*

**Phanérogames :**

- ✓ *Anemone ranunculoides*
- ✓ *Astragalus monspessulanus*
- ✓ *Biscutella guillonii*
- ✓ *Carex digitata*
- ✓ *Carex gracilis*
- ✓ *Carex strigosa*
- ✓ *Fritillaria meleagris*
- ✓ *Lathraea squamaria*
- ✓ *Ononis pusilla*

✓ *Artemisia alba* subsp. *camphorata*

✓ *Orchis coriophora* subsp. *fragrans*

► **ZNIEFF 2 N° 540120111 : VALLÉE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULÊME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS**

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale.

**Le site**, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents - la Soloire, la Boème, l'Echelle - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à *Gratiola officinale*, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne.

La vallée de l'Echelle est une petite rivière encaissée dans un paysage de collines encore fortement boisées. Dans le fond de la vallée, la rivière est bordée d'un linéaire continu de ripisylve à Aulne et Frêne surmontant des peuplements denses de hautes herbes rivulaires en arrière desquelles s'étendent des prairies plus ou moins humides alternant avec des cultures. Sur les flancs de la vallée, l'affleurement du substratum calcaire a permis la genèse de grottes souterraines qui s'ouvrent çà et là au sein de la couverture boisée.

La vallée de la Boème s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique.

Certains secteurs périphériques - Marais de Gensac, Bois des Fosses, sources de Chez Roland -, coteaux boisés ou zones humides, hébergent également de nombreuses espèces de flore et de faune rares/menacées.

**HABITATS DÉTERMINANTES :**

- ✓ 24 - Eaux courantes
- ✓ 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies
- ✓ 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- ✓ 53 - Végétation de ceinture des bords des eaux
- ✓ 54 - Bas-marais, tourbières de transition et sources

**ESPÈCES DÉTERMINANTES :**

**Amphibiens :**

- ✓ *Bufo calamita*
- ✓ *Hyla arborea*
- ✓ *Hyla meridionalis*

**Insectes :**

- ✓ *Coenagrion mercuriale*
- ✓ *Gomphus graslinii*
- ✓ *Oxygastra curtisii*

**Mammifères**

- ✓ *Neomys fodiens*
- ✓ *Rhinolophus ferrumequinum*
- ✓ *Rhinolophus hipposideros*
- ✓ *Barbastella barbastellus*
- ✓ *Myotis mystacinus*
- ✓ *Myotis emarginatus*
- ✓ *Myotis nattereri*
- ✓ *Myotis myotis*
- ✓ *Nyctalus noctula*
- ✓ *Pipistrellus kuhli*
- ✓ *Plecotus auritus*
- ✓ *Plecotus austriacus*
- ✓ *Lutra lutra*
- ✓ *Mustela lutreola*
- ✓ *Arvicola sapidus*

**Oiseaux :**

- ✓ *Botaurus stellaris*
- ✓ *Ixobrychus minutus*
- ✓ *Philomachus pugnax*
- ✓ *Actitis hypoleucos*
- ✓ *Falco subbuteo*
- ✓ *Pernis apivorus*
- ✓ *Milvus migrans*
- ✓ *Circus aeruginosus*
- ✓ *Circus pygargus*
- ✓ *Otus scops*
- ✓ *Caprimulgus europaeus*
- ✓ *Alcedo atthis*
- ✓ *Jynx torquilla*
- ✓ *Riparia riparia*
- ✓ *Lanius collurio*
- ✓ *Locustella luscinioides*
- ✓ *Petronia petronia*
- ✓ *Lampetra planeri*

**Poissons :**

- ✓ *Alosa alosa*
- ✓ *Alosa fallax*

**Reptiles :**

- ✓ *Emys orbicularis*

*Phanérogames :*

- ✓ *Aconitum napellus*
- ✓ *Dentaria pinnata*
- ✓ *Epipactis muelleri*
- ✓ *Narcissus pseudonarcissus*

- ✓ *Orchis palustris*
- ✓ *Paris quadrifolia*
- ✓ *Petasites officinalis*
- ✓ *Stachys alpina*
- ✓ *Tilia platyphyllos*

### 2.2.1.3. LA ZONE VULNÉRABLE NITRATES

*C'est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Sont désignés comme zones vulnérables les zones où :*

les eaux douces superficielles ou souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieures à 50 mg/l, les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

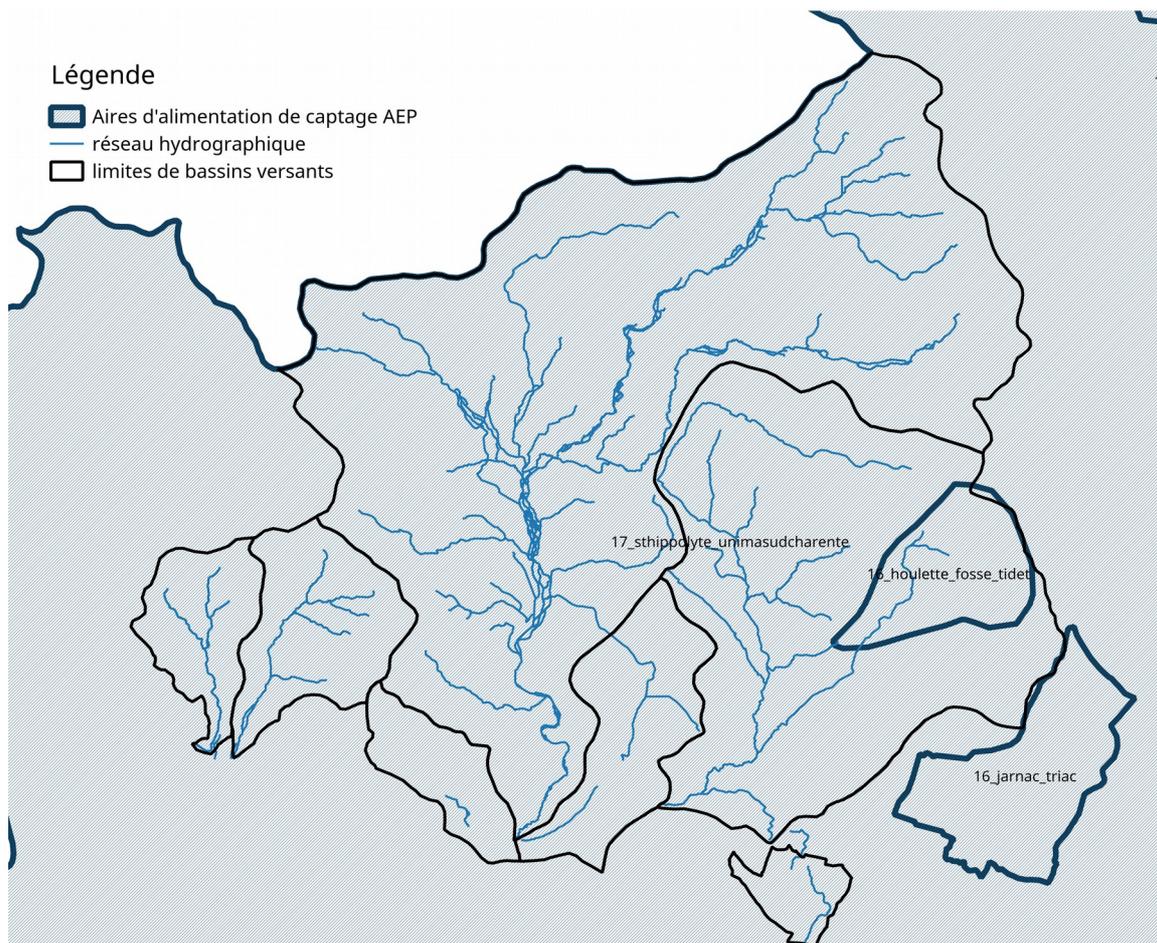
L'ensemble du territoire couvert par le SYMBA se situe dans ce zonage.

### 2.2.1.4. CAPTAGES « GRENELLE »

Instaurés en 2009, les « captages Grenelle » sont les captages d'eau potable qui comptent parmi les plus menacés par les pollutions diffuses et dont la protection est jugée prioritaire pour la préservation à long terme de la ressource en eau potable.

En France, 530 ouvrages constitués de plus de 890 points de prélèvements ont déjà été identifiés suivant un processus de concertation locale. Le dispositif de protection réglementaire qui sera appliqué sur ces ouvrages est principalement celui des « zones soumises aux contraintes environnementales » (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces programmes d'actions participe aux objectifs de l'article 27 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (Loi Grenelle 1).



Carte 8: Périmètres des captages "Grenelle"

Après une première phase de délimitation des aires d'alimentation et de réalisation des diagnostics territoriaux des pressions permettant d'arrêter la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage 5ZPAAC), la deuxième phase consiste à mettre en œuvre des programmes d'action pour assurer la protection effective des captages identifiés en s'appuyant sur la mise en place des mesures agro-environnementales. (Extrait du site de la Préfecture de Charente-Maritime).

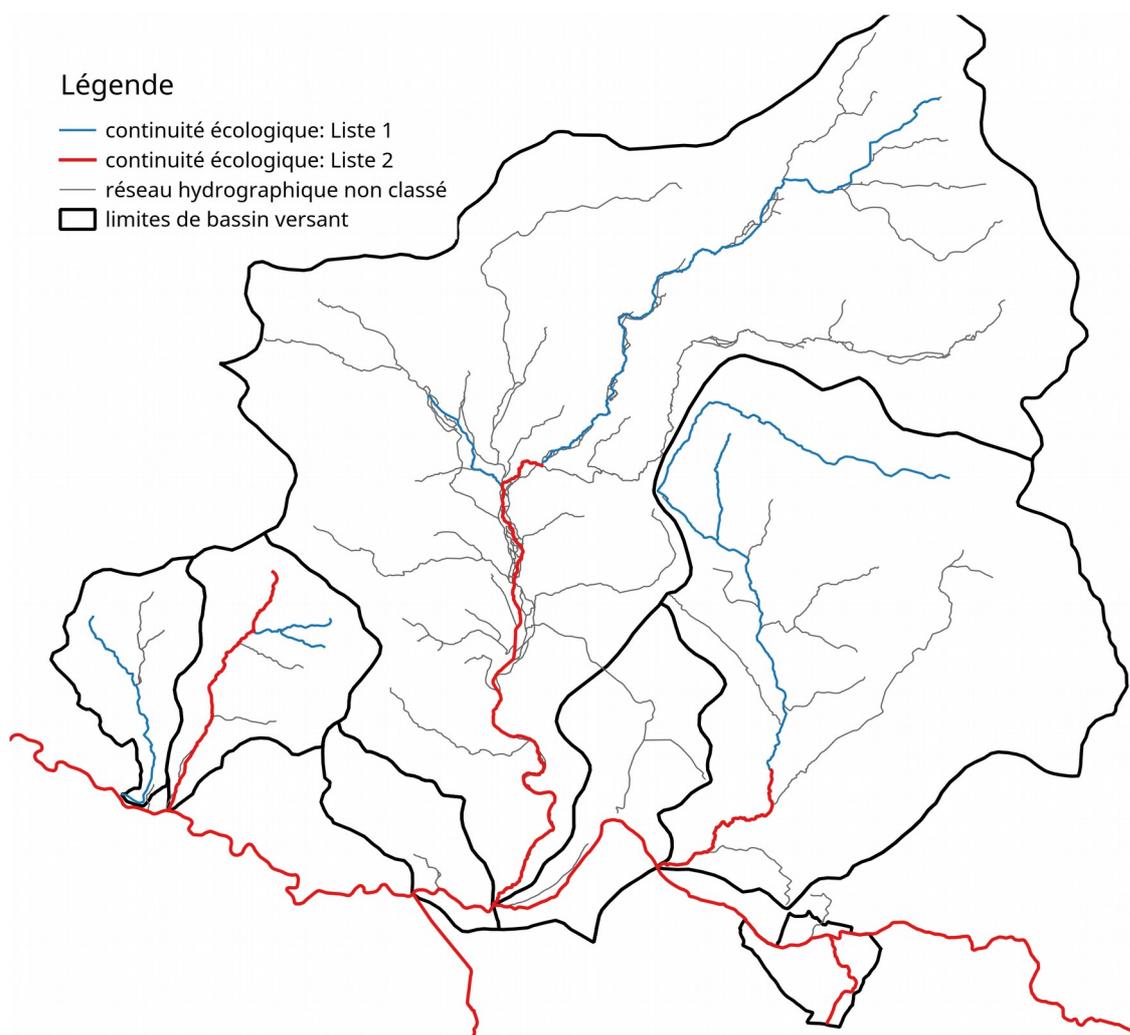
- ✓ Saint-Savinien : prise de Coulonges
- ✓ Saint-Hippolyte : UNIMA sud Charente
- ✓ Houlette : Fosse Thidet
- ✓ Jarnac : Triac (à proximité)

#### 2.2.1.5. **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE :**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe aux États membres un objectif de non dégradation et d'atteinte du bon état des cours d'eau d'ici à 2015.

Intégrant ce nouvel objectif, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (art. L. 214-17 CE) a réformé les classements des rivières en les adaptant aux exigences du droit communautaire. Il convient désormais de distinguer :

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés « très bon état écologique » ou jouant le rôle de « réservoir biologique » ;
- les cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



Carte 9: Continuité écologique: cours d'eau classés Liste 1 et Liste 2

Ces cours d'eau figurent sur des listes, respectivement Liste 1 et Liste 2, qui sont établies par arrêté de l'autorité administrative compétente et qui conditionnent également le régime juridique applicable aux ouvrages hydrauliques présents. Un même cours d'eau (ou section) peut être inscrit sur les deux listes.

Le classement en Bassin Adour-Garonne : les arrêtés de classement des cours d'eau en Liste 1 et en Liste 2 ont été signés le 7 octobre 2013 par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne et publiés au journal officiel le 9 novembre 2013. (extrait du site de la Préfecture de Charente-Maritime)

► **6 COURS D'EAU OU PARTIES DE COURS D'EAU CLASSÉS EN LISTE 1 :**

Liste sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

- ✓ S068 - le Coran et ses affluents à l'amont du plan d'eau de Saint-Bris-des-Bois
- ✓ B0303 - le Coran à l'aval du plan d'eau de Saint-Bris-des-Bois
- ✓ N045 - la Veine Froide
- ✓ S065 - l'Antenne
- ✓ MA0412 - la Soloire
- ✓ B0314 - la Sonnoire

► **4 COURS D'EAU OU PARTIES DE COURS D'EAU CLASSÉS EN LISTE 2 :**

Liste sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire, ou à défaut, l'exploitant, dans un délai de cinq ans après la publication des listes.

- ✓ L2\_404 - le Coran : tout le cours
- ✓ L2\_751 – l'Antenne : de sa confluence avec le Briou (commune de Prignac) à sa confluence avec la Charente
- ✓ L2\_190 – la Soloire : à l'aval du seuil du moulin d'Olivet (inclus)
- ✓ L2\_601 – Le Romède (ou Veillard) : tout le cours

#### 2.2.1.6. **LES ZONES DE FRAYÈRES INVENTORIÉES**

Elles regroupent les notions de frayères à poisson et les zones de croissance ou d'alimentation de crustacés définies dans l'article L. 432-3 CE.

L'article L. 4342-3 CE définit les frayères à poisson comme :

- toute partie de cours d'eau qui figure dans un inventaire établi en application de l'article R. 432-1-1 et dont le lit est constitué d'un substrat minéral présentant les caractéristiques de la granulométrie propre à la reproduction d'une des espèces de poissons inscrites sur la première liste prévue par l'article 4. 4342-1 ;
- ou toute partie de cours d'eau figurant dans un inventaire établi en application du II de l'article 4. 432-1-1.

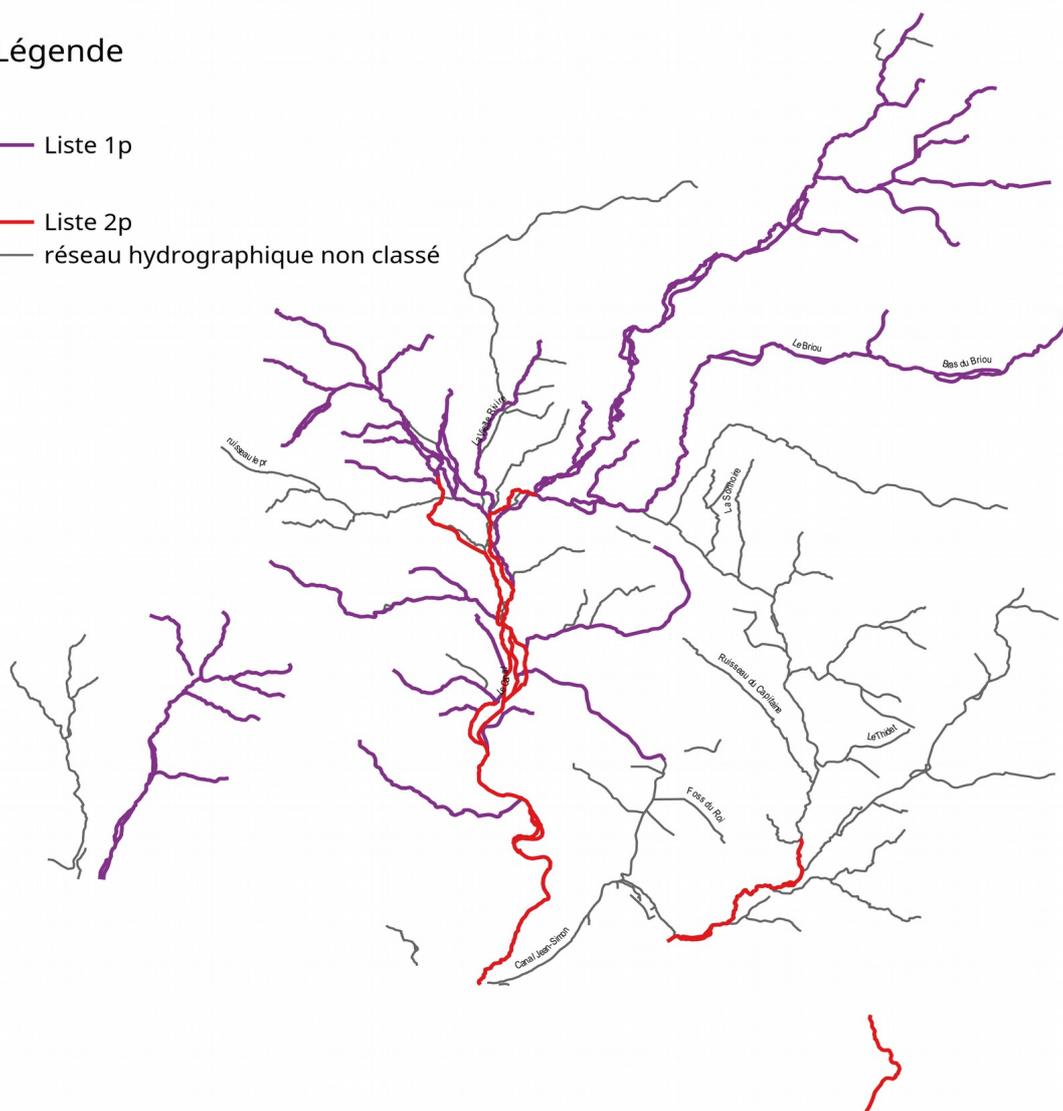
Une zone de croissance ou d'alimentation de crustacés, au sens de l'article L. 432-3 correspond à toute partie de cours d'eau figurant dans un inventaire établi en application du III de l'article R. 432-1-1.

Liste 1p – poisson : parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères des espèces : Chabot, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise ;

Liste 2p – poisson : parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquels ont été constatées, au cours des dix années précédentes, la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins des espèces : Alose feinte, Grande Alose, Brochet.

## Légende

- Liste 1p
- Liste 2p
- réseau hydrographique non classé



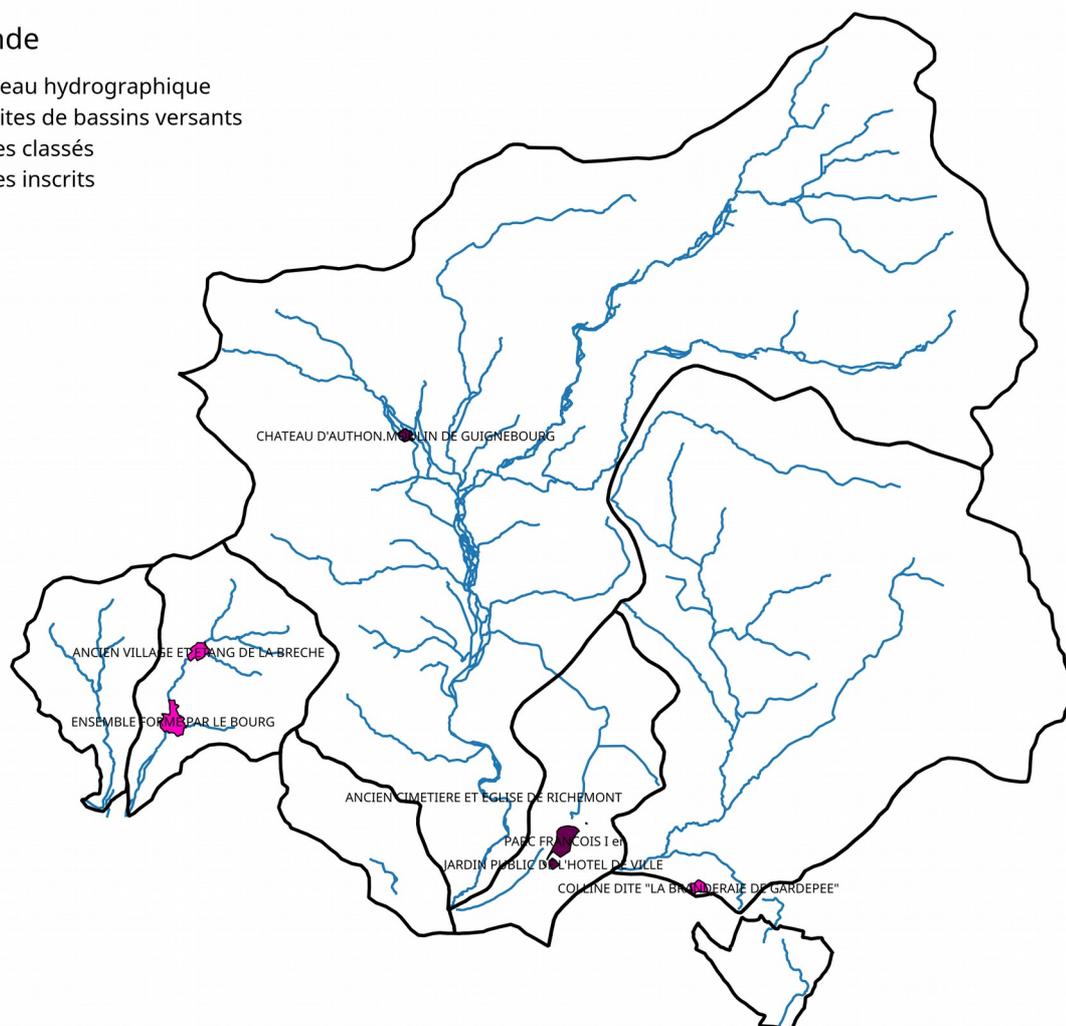
Carte 10: Localisation des zones de frayères inventoriées: listes 1p et 2p

### 2.2.1.7. SITES INSCRITS, CLASSÉS ET MONUMENTS HISTORIQUES

Ils sont définis au titre des articles L. 241-1 et suivants du Code de l'Environnement. Un site classé ou un site inscrit est un site ou « monument naturel dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Les objectifs sont la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi.

#### Légende

- réseau hydrographique
- ▭ limites de bassins versants
- Sites classés
- Sites inscrits



Carte 11: Localisation des sites inscrits et classés

#### ► 6 SITES CLASSÉS

Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. L'initiative du lancement de la procédure de classement d'un site revient soit au ministre, soit aux directions régionales de l'environnement, soit aux commissions départementales des sites, perspectives et paysages. La procédure est fonction de la nature des propriétaires concernés. En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'exceptionnellement après autorisation spéciale de l'État.

- ✓ SC.47 – Château d'Authon, moulin de Guignebourg à Authon-Ébéon
- ✓ SC.07 – Ancien cimetière et église de Richemont à Cherves-Richemont
- ✓ SC.09 – Parc François 1er à Cognac

- ✓ SC.10 – Jardin Public de l'hôtel de ville à Cognac
- ✓ SC.08 – Reste de l'église St Marmet, le cimetière et ses cyprès à Boutiers-Saint-Trojan
- ✓ SC.29 – Butte de la vache à Saint-Brice

#### ► 4 SITES INSCRITS

L'inscription soit concerne des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire avant un classement. En outre, elle peut constituer un outil de gestion souple des parties bâties d'un site classé en l'attente souvent d'une ZPPAUP. Enfin elle peut également constituer un outil adapté à la préservation du petit patrimoine rural dans des secteurs peu soumis à une pression foncière (permis de démolir obligatoire).

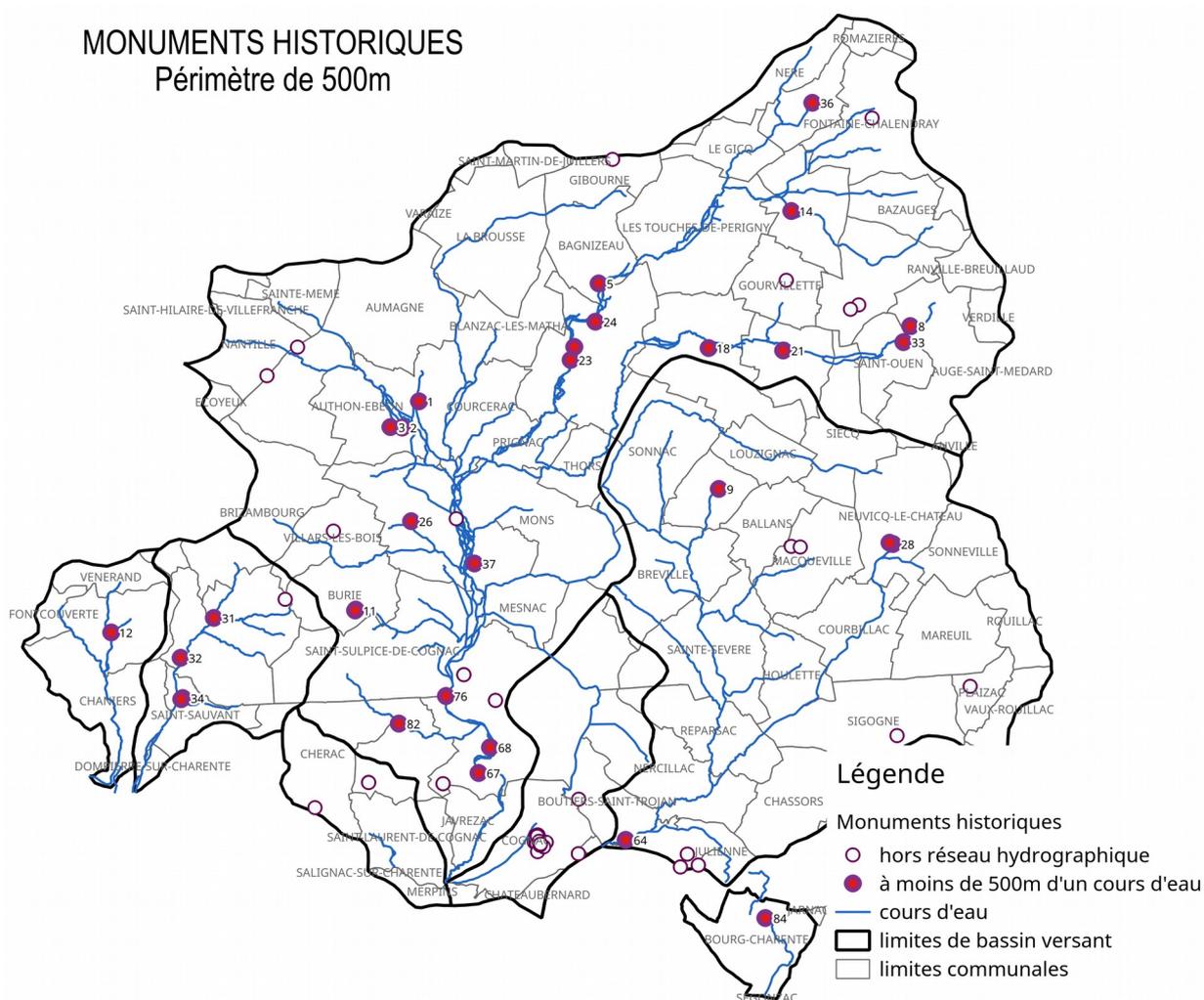
Cette protection n'entraîne pas d'expropriation mais institue une servitude sur le bien protégé. La servitude créée doit être reportée dans le document d'urbanisme.

Un site inscrit fait l'objet d'une surveillance, sous forme d'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

- ✓ SI.61 – Ensemble formé par le Bourg à Saint-Sauvant
- ✓ SI.56 – Ancien village et étang de la Brèche
- ✓ SI.10 – Grande rue et rue du château à Cognac
- ✓ SI.12 – Colline dite « La Branderiaie de Gardepée » à Saint-Brice

#### ► LES MONUMENTS HISTORIQUES

### MONUMENTS HISTORIQUES Périmètre de 500m



Carte 12: Localisation des monuments historiques situés à moins de 500m d'un cours d'eau

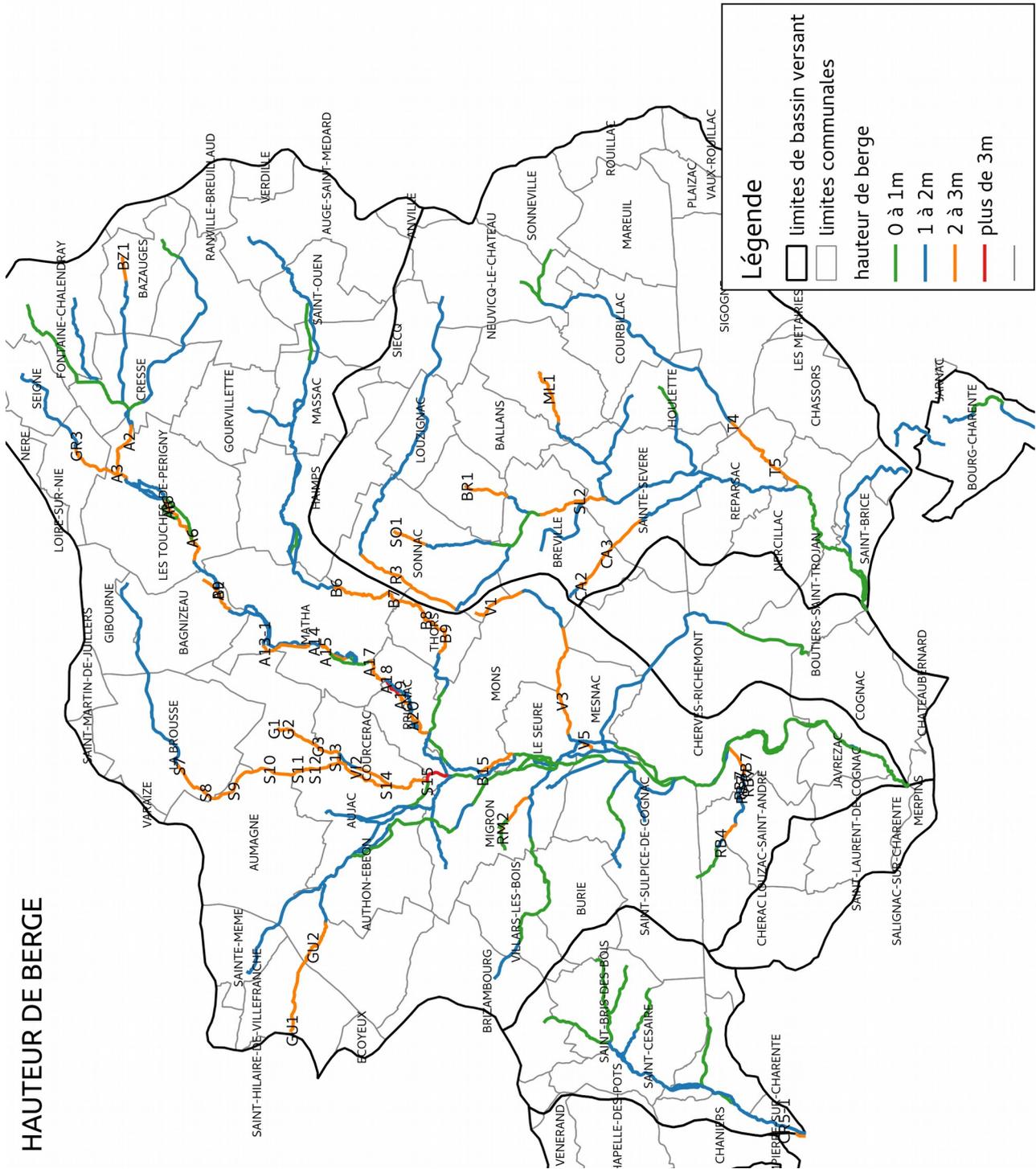
Num	NOM	COMMUNE	Num	NOM	COMMUNE
1	Église Saint-Martin d'Aujac	AUJAC	34	Église Saint-Sylvain de Saint-Sauvant	SAINT-SAUVANT
10	Château de Burie	BURIE	35	Tour de Saint-Sauvant	SAINT-SAUVANT
11	Église Saint-Léger de Burie	BURIE	36	Église Notre-Dame de Seigné	SEIGNE
12	Four de potier Varoqueaux	LA CHAPELLE-DES-POTS	37	Église Notre-Dame-de-l'Assomption du Seure	LE SEURE
14	Église de la Transfiguration de Cressé	CRESSE	5	Église Saint-Vivien de Bagnizeau	BAGNIZEAU
18	Église Saint-Symphorien d'Haimps	HAIMPS	64	Église Saint-Trojan de Boutiers-Saint-Trojan	BOUTIERS-SAINT-TROJAN
2	Château d'Authon	AUTHON-EBEON	67	Église Saint-Georges de Richemont	CHERVES-RICHEMONT
21	Église de l'Assomption de Massac	MASSAC	68	Logis de Boussac	CHERVES-RICHEMONT
22	Château de Matha	MATHA	70	Église Saint-André de Louzac-Saint-André	LOUZAC-SAINT-ANDRE
23	Église Saint-Herier de Matha	MATHA	76	Pyramide sur le pont de Saint-Sulpice	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
24	Église Saint-Pierre de Marestay de Matha	MATHA	78	Logis de Boussac	CHERVES-RICHEMONT
26	Église Saint-Nazaire de Migron	MIGRON	8	Église Saint-Alban de Bresdon	BRESDON
28	Château de Neuvicq-le-Château	NEUVICQ-LE-CHATEAU	81	Pyramide sur le pont de Saint-Sulpice	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
29	Église Saint-Laurent de Neuvicq-le-Château	NEUVICQ-LE-CHATEAU	82	Église Saint-André de Louzac-Saint-André	LOUZAC-SAINT-ANDRE
3	Église Notre-Dame d'Authon-Ébéon	AUTHON-EBEON	83	Église Saint-Georges de Richemont	CHERVES-RICHEMONT
31	Église Saint-Brice de Saint-Bris-des-Bois	SAINT-BRIS-DES-BOIS	84	Église Saint-Jean-Baptiste de Bourg-Charente	BOURG-CHARENTE
32	Église Saint-Césaire de Saint-Césaire	SAINT-CESAIRE	9	Église Saint-Pierre de Brie-sous-Matha	BRIE-SOUS-MATHA
33	Église Saint-Alban de Saint-Ouen	SAINT-OUEN			

*Tableau 2.7: Identification des monuments historiques situés à moins de 500m des cours d'eau*

En fonction de la nature des travaux sur les cours d'eau situés dans ces périmètres, il sera nécessaire de consulter l'Architecte des Bâtiments de France du département concernés à propos du contenu de l'opération et de l'impact de celle-ci vis à vis du monument concerné (proximité, point de vue,...).



# HAUTEUR DE BERGE

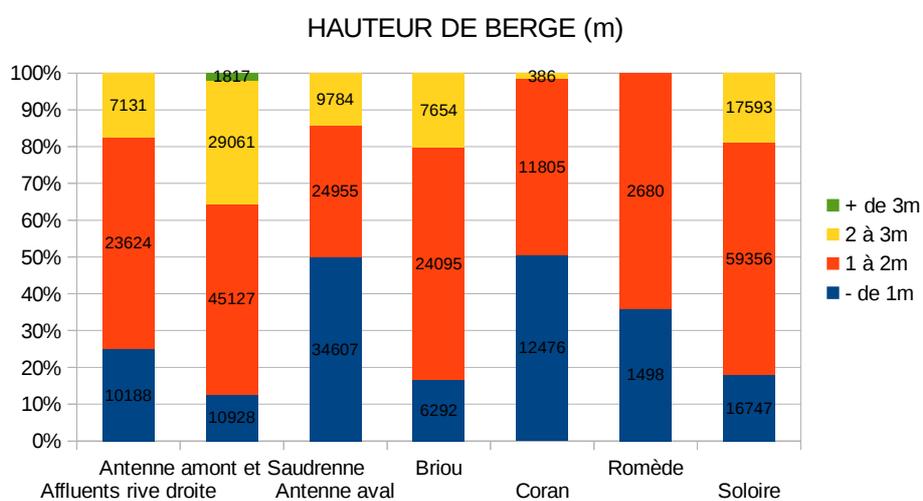


## 2.2.2. DONNÉES RÉPERTORIÉES

### 2.2.2.1. FORME ET MAINTIEN DES BERGES

#### ▶ **HAUTEUR DE BERGE**

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	- de 1m	1 à 2m	2 à 3m	+ de 3m	TOTAL
Affluents rive droite	10188	23624	7131		<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	10928	45127	29061	1817	<b>86933</b>
Antenne aval	34607	24955	9784		<b>69346</b>
Briou	6292	24095	7654		<b>38041</b>
Coran	12476	11805	386		<b>24667</b>
Romède	1498	2680			<b>4178</b>
Soloire	16747	59356	17593		<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92736</b>	<b>191642</b>	<b>71609</b>	<b>1817</b>	<b>357804</b>

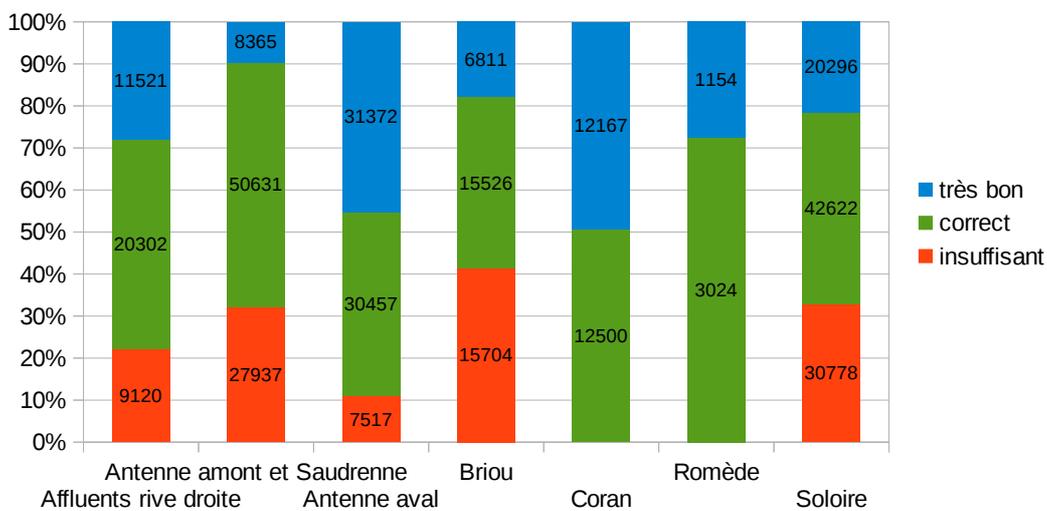




► **MAINTIEN DES BERGES PAR LA VÉGÉTATION LIGNEUSE**

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	MAINTIEN PAR LES LIGNEUX			TOTAL
	insuffisant	correct	très bon	
Affluents rive droite	9120	20302	11521	<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	27937	50631	8365	<b>86933</b>
Antenne aval	7517	30457	31372	<b>69346</b>
Briou	15704	15526	6811	<b>38041</b>
Coran		12500	12167	<b>24667</b>
Romède		3024	1154	<b>4178</b>
Soloire	30778	42622	20296	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91056</b>	<b>175062</b>	<b>91686</b>	<b>357804</b>

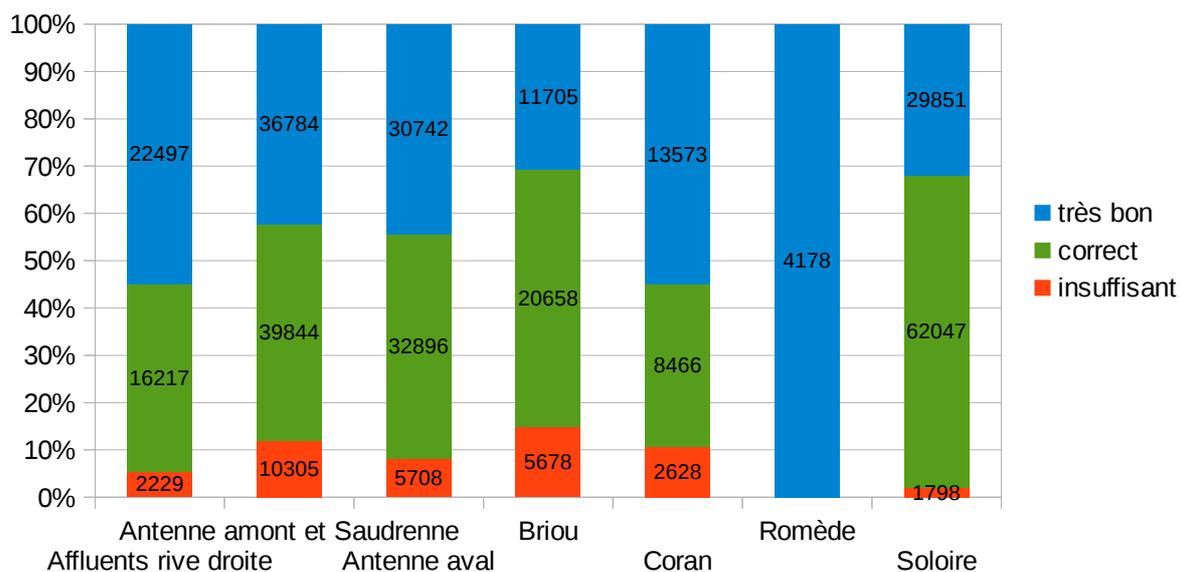
**MAINTIEN DES BERGES PAR LA VÉGÉTATION LIGNEUSE**



► **MAINTIEN DES BERGES PAR LA VÉGÉTATION HERBACÉE**

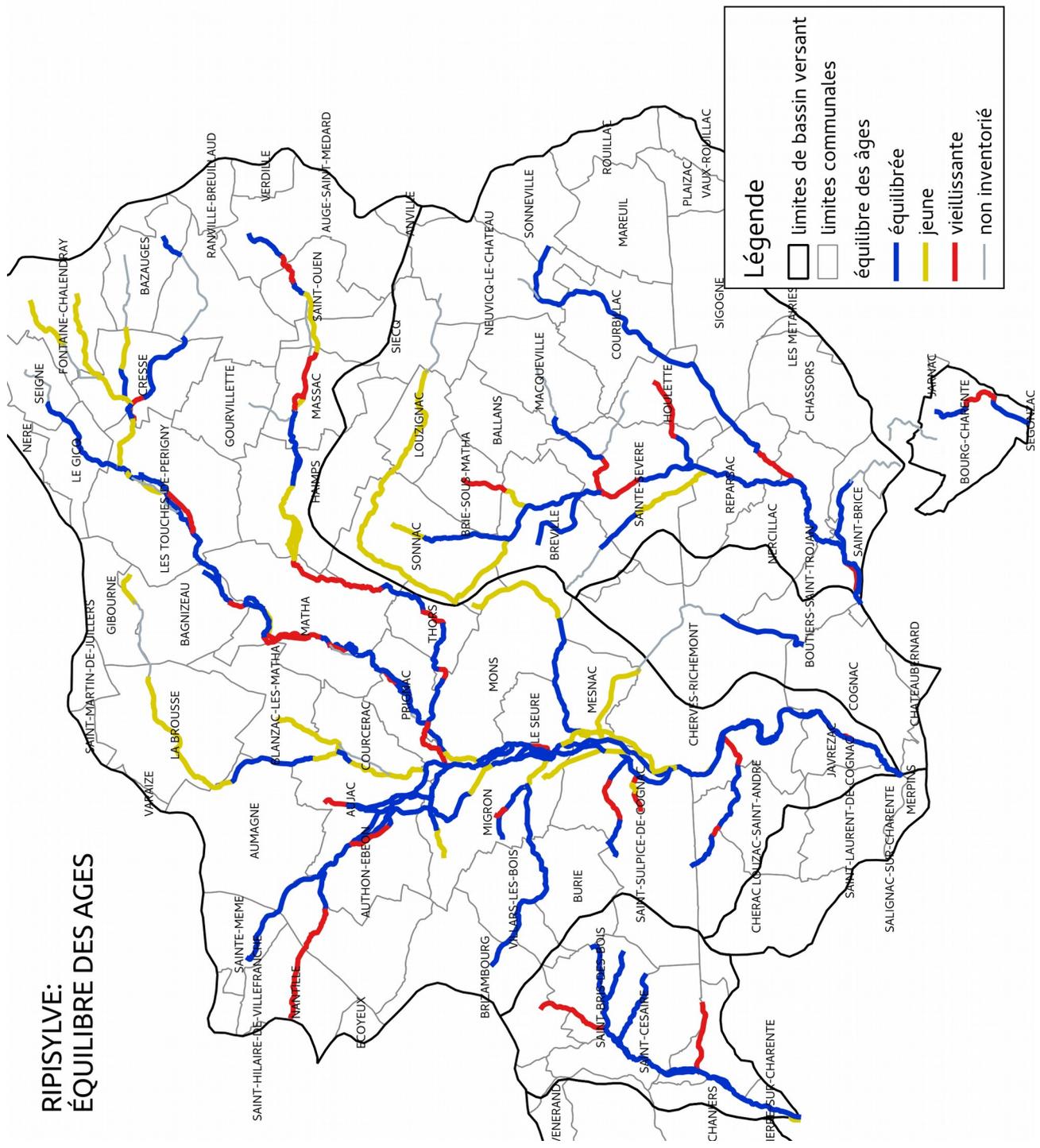
ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	MAINTIEN PAR LES HERBACÉES			TOTAL
	insuffisant	correct	très bon	
Affluents rive droite	2229	16217	22497	<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	10305	39844	36784	<b>86933</b>
Antenne aval	5708	32896	30742	<b>69346</b>
Briou	5678	20658	11705	<b>38041</b>
Coran	2628	8466	13573	<b>24667</b>
Romède			4178	<b>4178</b>
Soloire	1798	62047	29851	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28346</b>	<b>180128</b>	<b>149330</b>	<b>357804</b>

**MAINTIEN DES BERGES PAR LA VÉGÉTATION HERBACÉE**





# RIPISYLVE: ÉQUILIBRE DES ÂGES

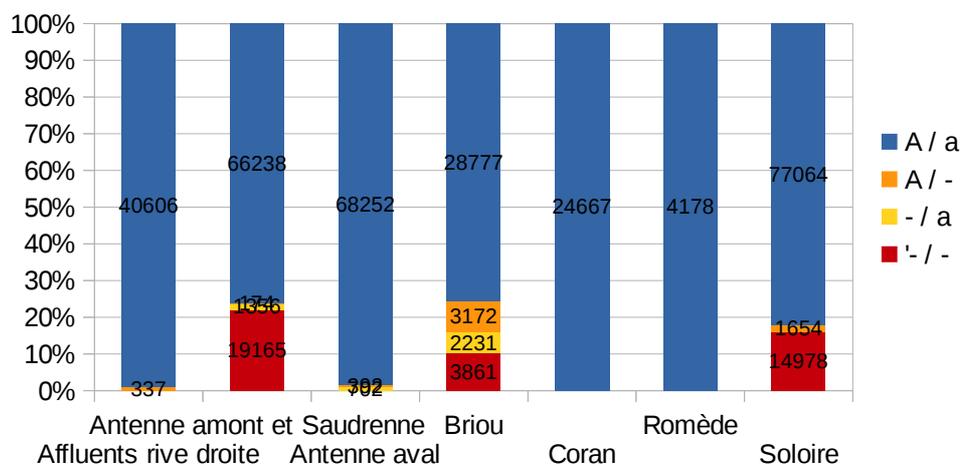


## 2.2.2.2. DESCRIPTION DE LA RIPISYLVE (DESCRIPTION AU TRONÇON)

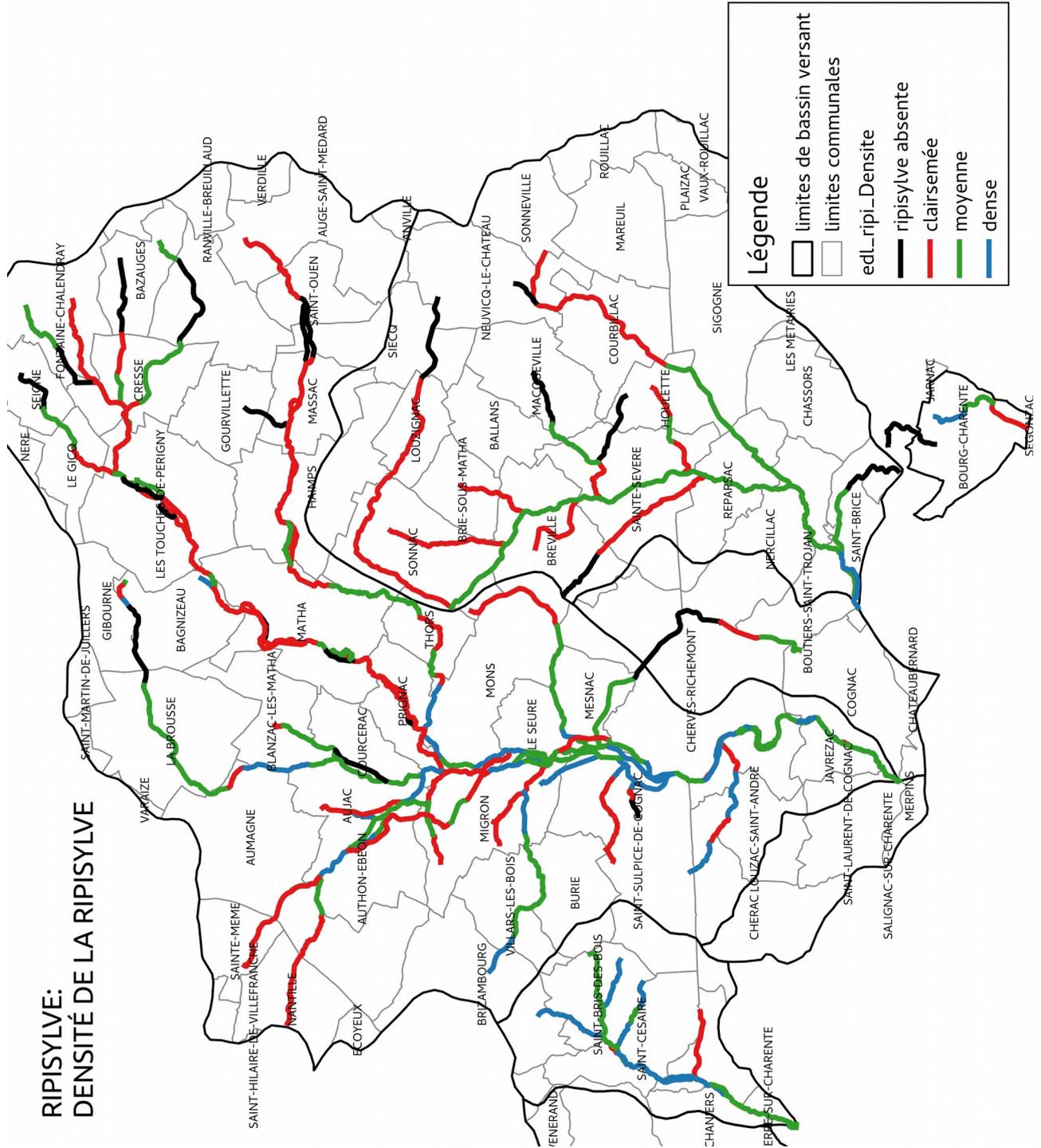
### ▶ PRÉSENCE OU ABSENCE DES DIFFÉRENTES STRATES

PRÉSENCE DES STRATES ARBUSTIVE ET ARBORESCENTE					
strate arborescente : A	'- / -	- / a	A / -	A / a	TOTAL
strate arbustive : a					
Affluents rive droite			337	40606	<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	19165	1356	174	66238	<b>86933</b>
Antenne aval		702	392	68252	<b>69346</b>
Briou	3861	2231	3172	28777	<b>38041</b>
Coran				24667	<b>24667</b>
Romède				4178	<b>4178</b>
Soloire	14978		1654	77064	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38004</b>	<b>4289</b>	<b>5729</b>	<b>309782</b>	<b>357804</b>

### PRÉSENCE DES STRATES ARBORESCENTE ET ARBUSTIVE

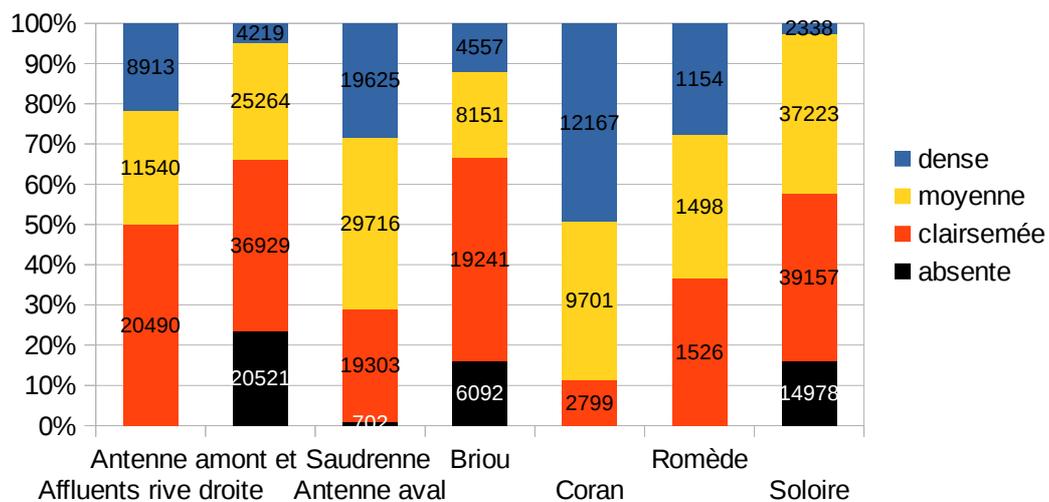


# RIPISYLVE: DENSITÉ DE LA RIPISYLVE

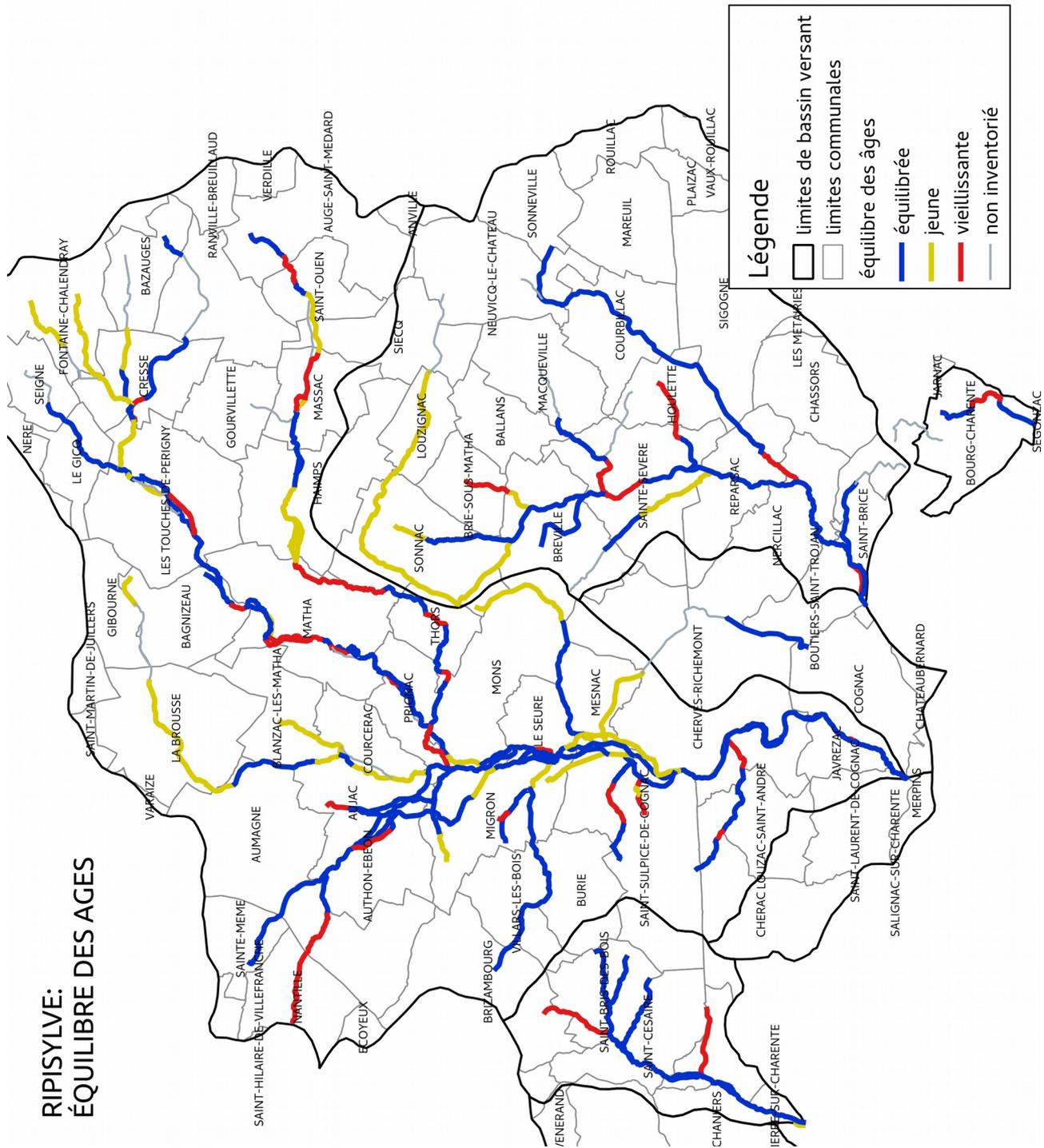


ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	DENSITÉ DE LA RIPISYLVE				TOTAL
	absente	clairsemée	moyenne	dense	
Affluents rive droite		20490	11540	8913	<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	20521	36929	25264	4219	<b>86933</b>
Antenne aval	702	19303	29716	19625	<b>69346</b>
Briou	6092	19241	8151	4557	<b>38041</b>
Coran		2799	9701	12167	<b>24667</b>
Romède		1526	1498	1154	<b>4178</b>
Soloire	14978	39157	37223	2338	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42293</b>	<b>139445</b>	<b>123093</b>	<b>52973</b>	<b>357804</b>

### DENSITÉ DE LA RIPISYLVE



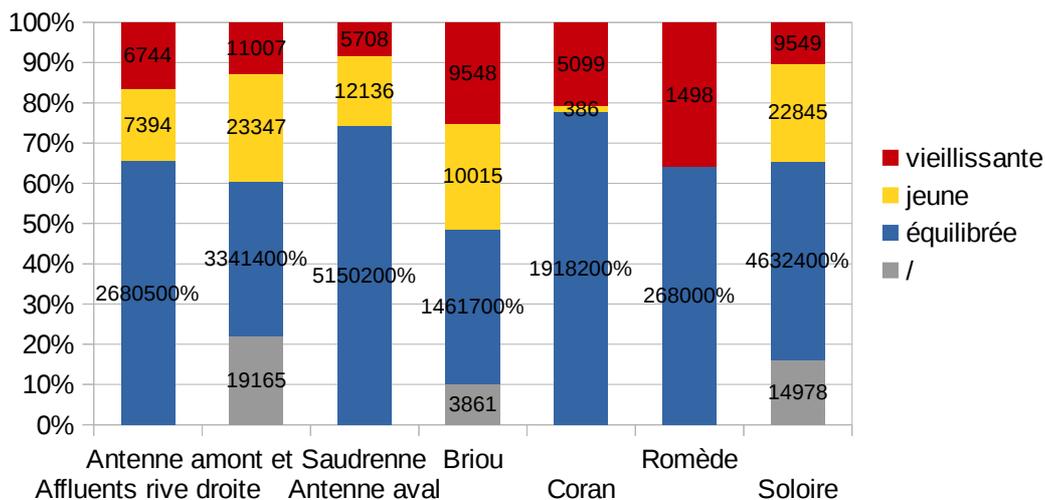
# RIPISYLVE: ÉQUILIBRE DES ÂGES



▶ **ÉQUILIBRE DES AGES**

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	ÉQUILIBRE DES AGES DE LA RIPISYLVE				TOTAL
	/	équilibrée	jeune	vieillissante	
Affluents rive droite		26805	7394	6744	<b>40943</b>
Antenne amont et Saudrenne	19165	33414	23347	11007	<b>86933</b>
Antenne aval		51502	12136	5708	<b>69346</b>
Briou	3861	14617	10015	9548	<b>38041</b>
Coran		19182	386	5099	<b>24667</b>
Romède		2680		1498	<b>4178</b>
Soloire	14978	46324	22845	9549	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38004</b>	<b>194524</b>	<b>76123</b>	<b>44547</b>	<b>357804</b>

**ÉQUILIBRE DES AGES DE LA RIPISYLVE**

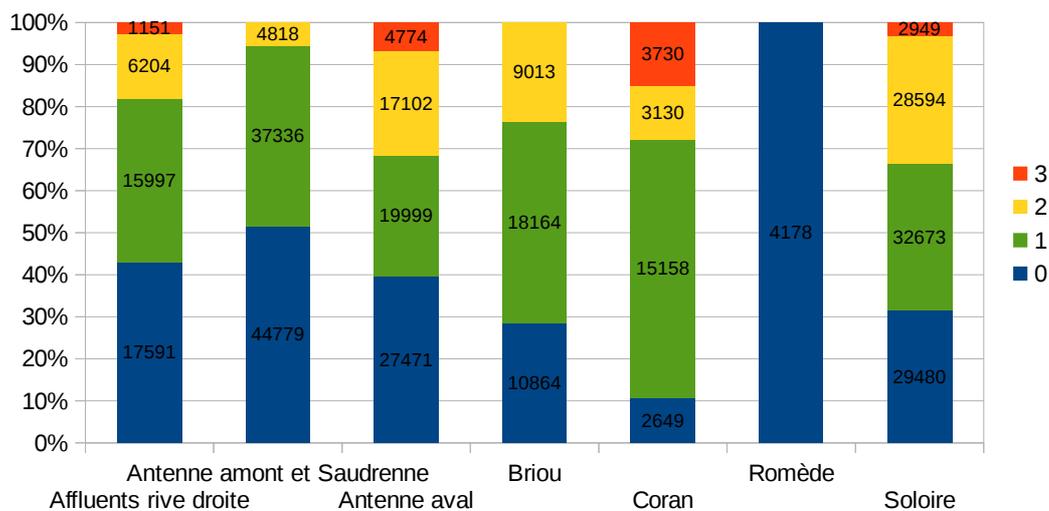




**DENSITÉ D'EMBÂCLES**

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	DENSITÉ D'EMBÂCLES				TOTAL
	0	1	2	3	
Affluents rive droite	17591	15997	6204	1151	40943
Antenne amont et Saudrenne	44779	37336	4818		86933
Antenne aval	27471	19999	17102	4774	69346
Briou	10864	18164	9013		38041
Coran	2649	15158	3130	3730	24667
Romède	4178				4178
Soloire	29480	32673	28594	2949	93696
<b>TOTAL</b>	<b>137012</b>	<b>139327</b>	<b>68861</b>	<b>12604</b>	<b>357804</b>

**DENSITÉ D'EMBÂCLES**

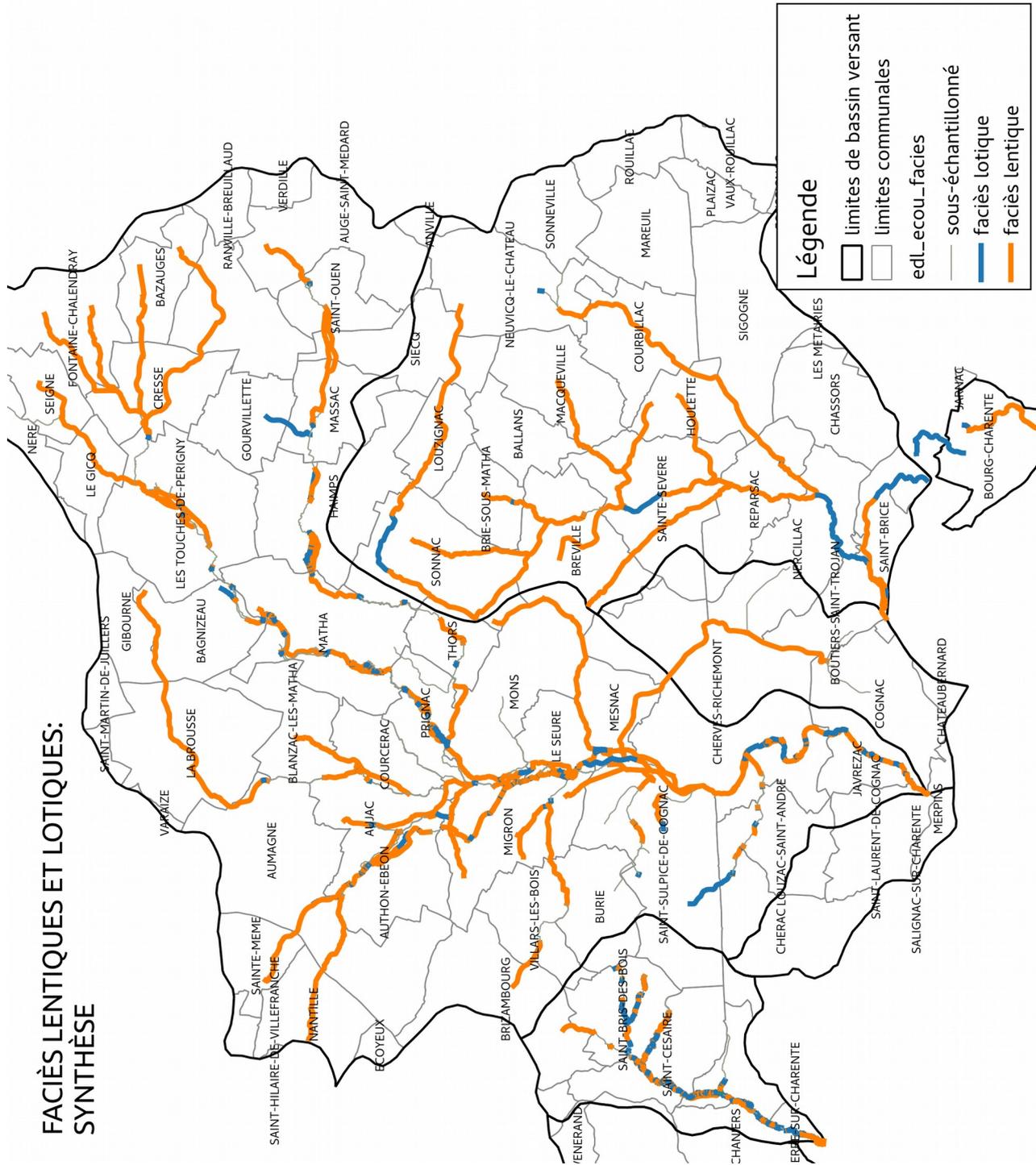




2.2.2.3. DESCRIPTION DES SUBSTRATS ET FACIÈS (DESCRIPTION OU PLEIN OU ÉCHANTILLONNÉE)

▶ **GRANULOMÉTRIE MAJORITAIRE**

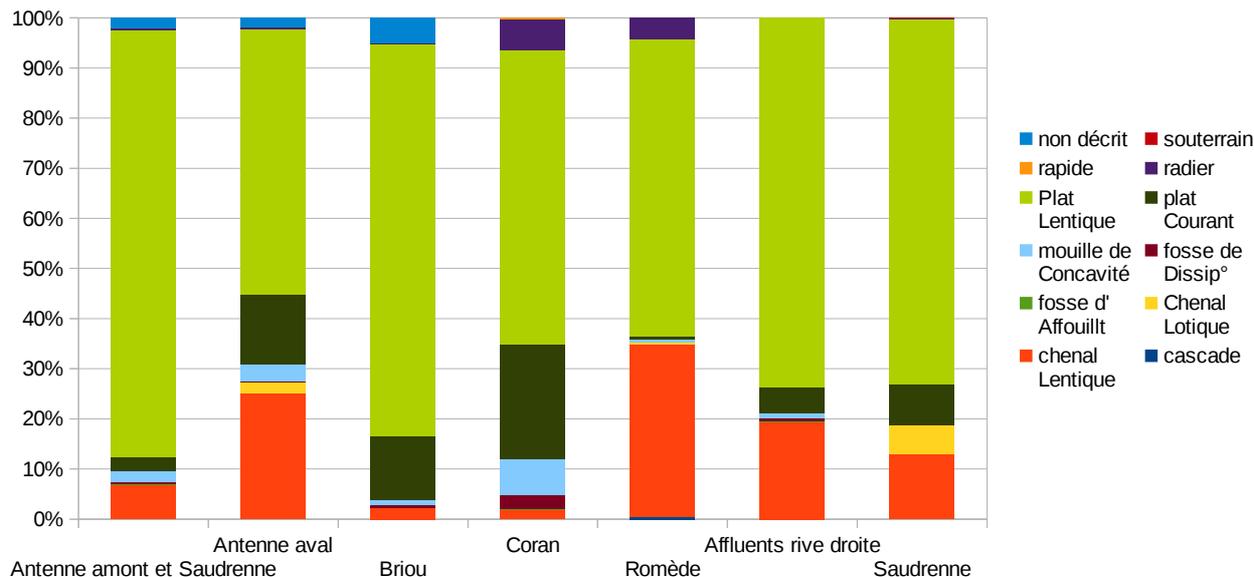
# FACIÈS LENTIQUES ET LOTIQUES: SYNTHÈSE



► **FACIÈS LENTIQUE ET LOTIQUE**

	cascade	chenal Lentique	Chenal Lotique	fosse d' Affouillt	fosse de Dissip°	mouille de Concavité	plat Courant	Plat Lentique	radier	rapide	souterrain	non décrit	TOTAL
Antenne amont et Saudrenne		5889	0	120	360	1856	2521	73353	279			1879	86257
Antenne aval		17097	1493	0	219	2308	9518	36249	171			1305	68360
Briou		809	0	9	207	371	4710	28615	104			1835	36660
Coran		414	0	19	621	1552	4962	12794	1342	48		0	21752
Romède	16	1441	19	0	0	23	23	2485	177			0	4184
Affluents rive droite		7380	0	118	173	430	1932	28231	0			0	38264
Saudrenne		13290	5803	21	23	0	8353	74464	62		123	0	102139
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>46320</b>	<b>7315</b>	<b>287</b>	<b>1603</b>	<b>6540</b>	<b>32019</b>	<b>256191</b>	<b>2135</b>	<b>48</b>	<b>123</b>	<b>5019</b>	<b>357616</b>

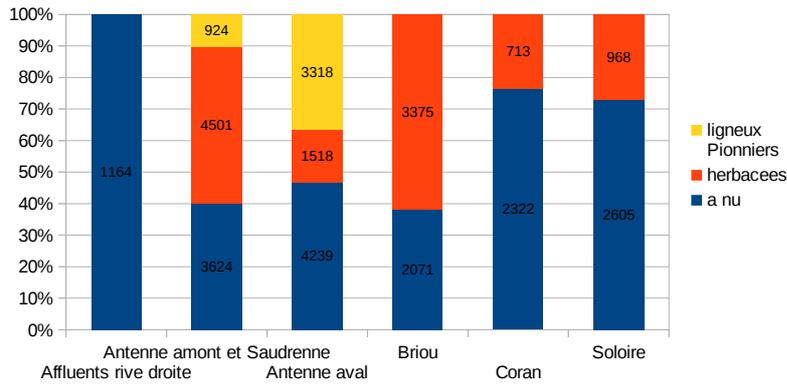
DESCRIPTION DES FACIÈS PAR ENTITÉ



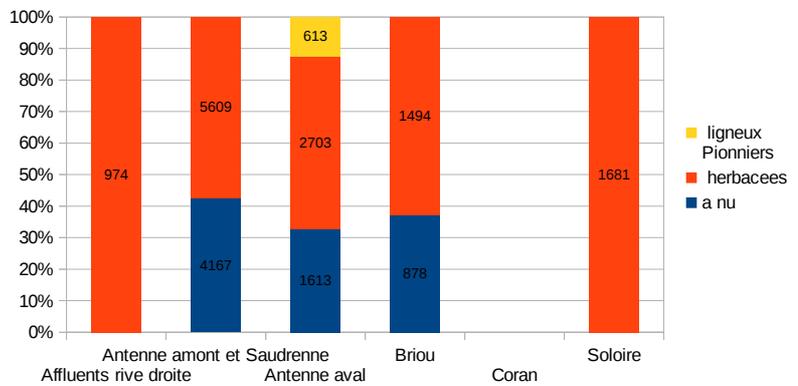


**BANCS ALLUVIONNAIRES ET LEUR STABILITÉ**

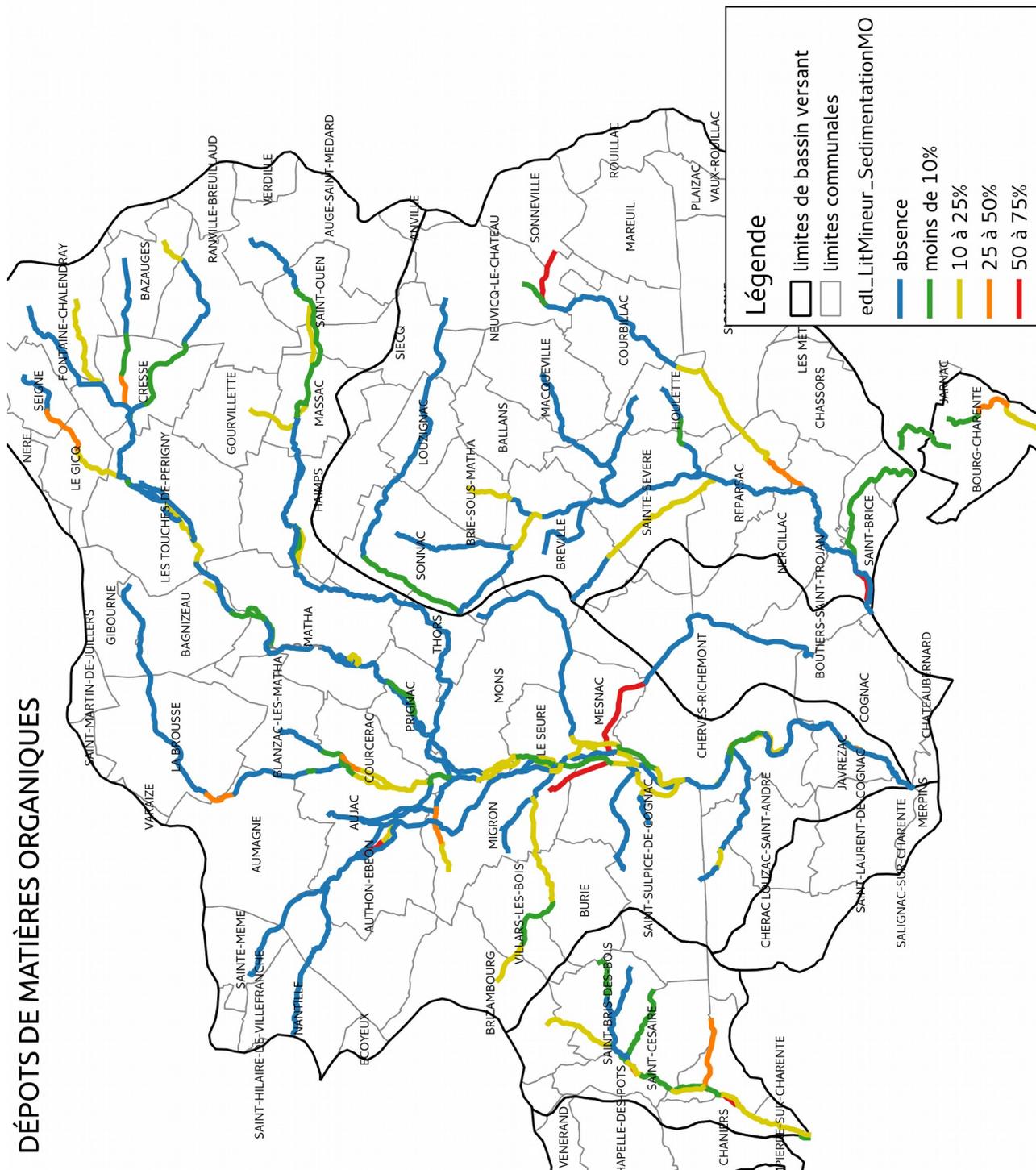
STABILITÉ DES BANCS: 10 à 25%



STABILITÉ DES BANCS: 25 à 50%



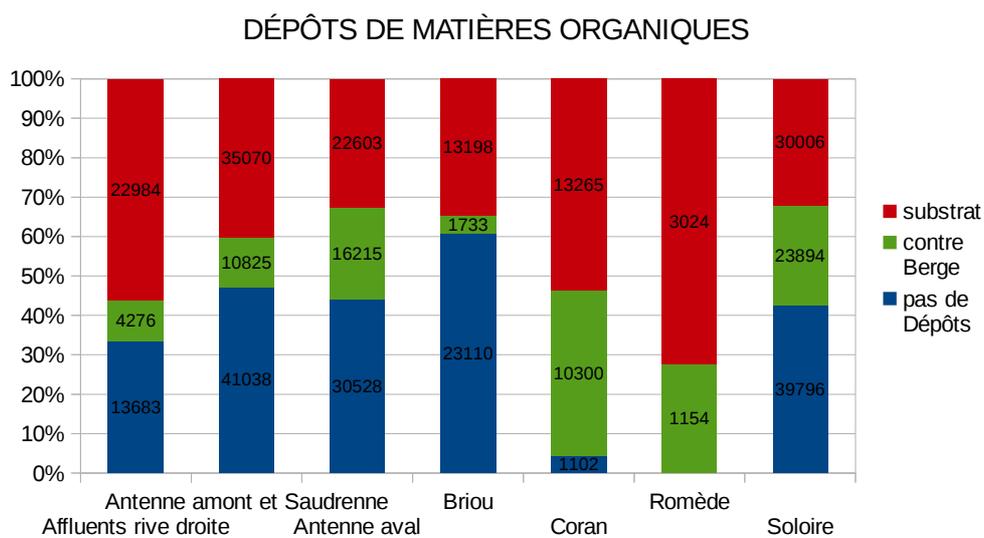
# DÉPÔTS DE MATIÈRES ORGANIQUES



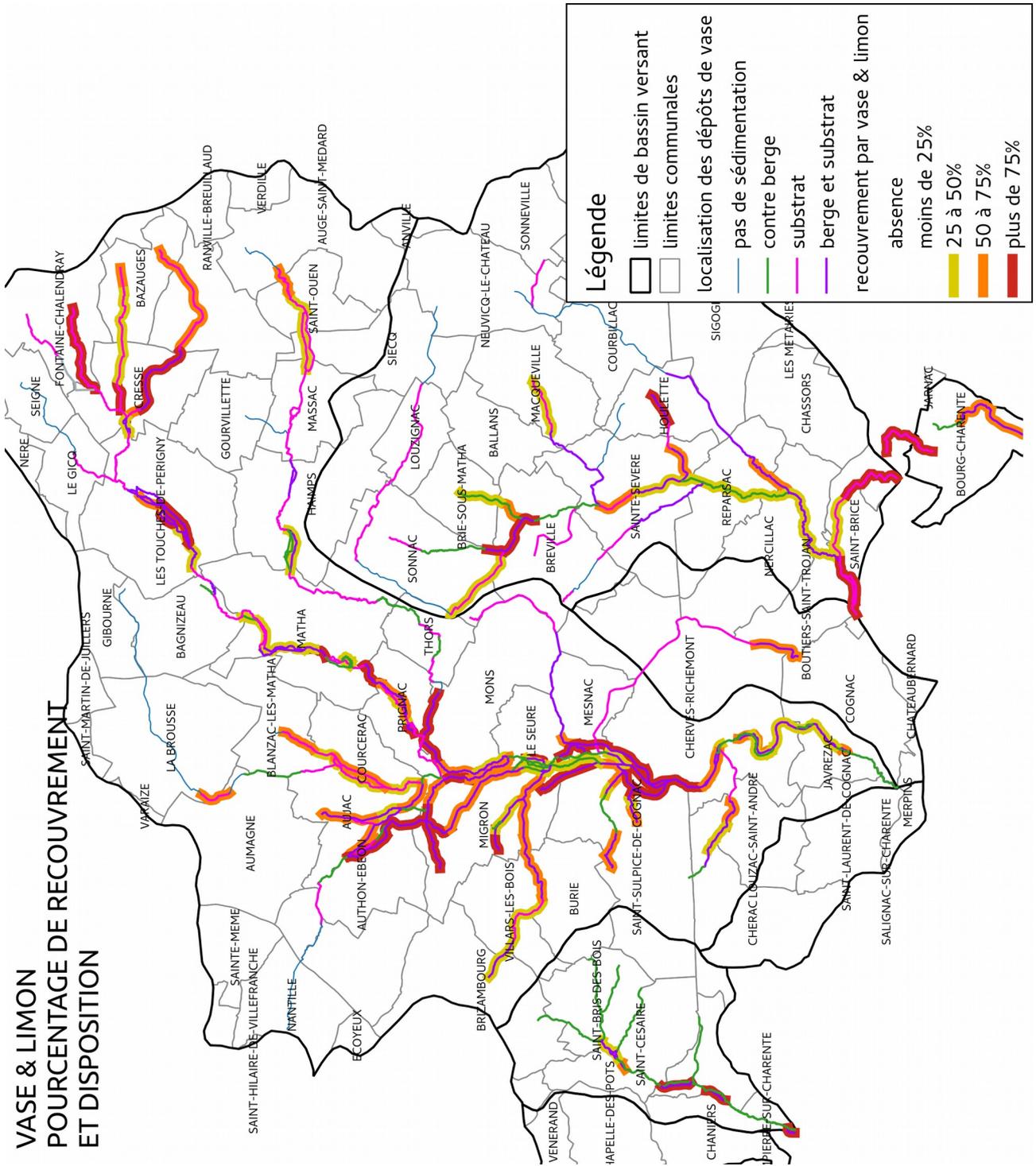
## 2.2.2.4. SÉDIMENTATION ET COLMATAGE DU LIT MINEUR

### ▶ LES DÉPÔTS DE MATIÈRES ORGANIQUES

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	DÉPÔTS DE MATIÈRES ORGANIQUES			TOTAL
	pas de Dépôts	contre Berge	substrat	
Affluents rive droite	13683	4276	22984	40943
Antenne amont et Saudrenne	41038	10825	35070	86933
Antenne aval	30528	16215	22603	69346
Briou	23110	1733	13198	38041
Coran	1102	10300	13265	24667
Romède		1154	3024	4178
Soloire	39796	23894	30006	93696
<b>TOTAL</b>	<b>143549</b>	<b>68397</b>	<b>140150</b>	<b>357804</b>



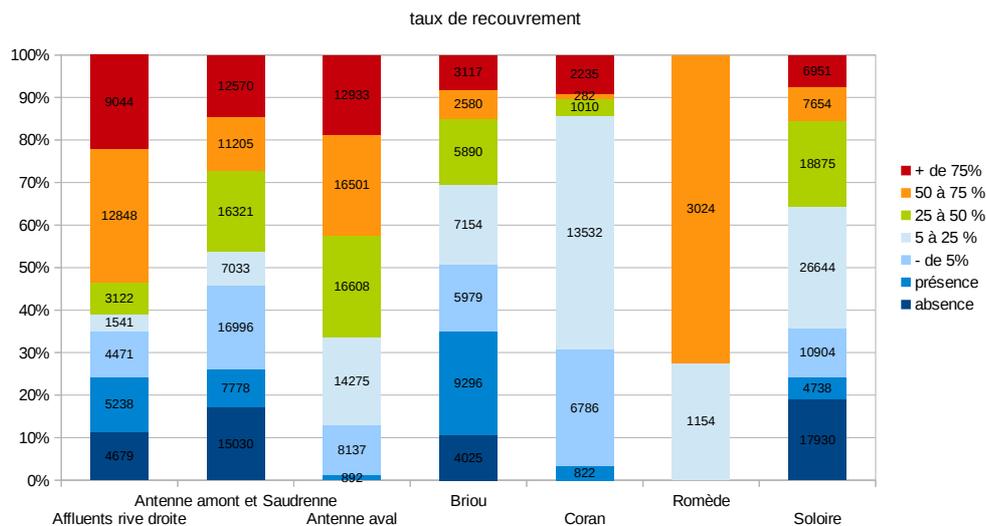
# VASE & LIMON POURCENTAGE DE RECOUVREMENT ET DISPOSITION



► COLMATAGE PAR LES VASES ET LIMONS

COLMATAGE PAR LES VASES ET LIMONS								
ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	absence	présence	- de 5%	5 à 25 %	25 à 50 %	50 à 75 %	+ de 75%	TOTAL
<b>Affluents rive droite</b>	4679	5238	4471	1541	3122	12848	9044	<b>40943</b>
<b>Antenne amont et Saudrenne</b>	15030	7778	16996	7033	16321	11205	12570	<b>86933</b>
<b>Antenne aval</b>		892	8137	14275	16608	16501	12933	<b>69346</b>
<b>Briou</b>	4025	9296	5979	7154	5890	2580	3117	<b>38041</b>
<b>Coran</b>		822	6786	13532	1010	282	2235	<b>24667</b>
<b>Romède</b>				1154		3024		<b>4178</b>
<b>Soloire</b>	17930	4738	10904	26644	18875	7654	6951	<b>93696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41664</b>	<b>28764</b>	<b>53273</b>	<b>71333</b>	<b>61826</b>	<b>54094</b>	<b>46850</b>	<b>357804</b>

COLMATAGE PAR LES VASES ET LIMONS



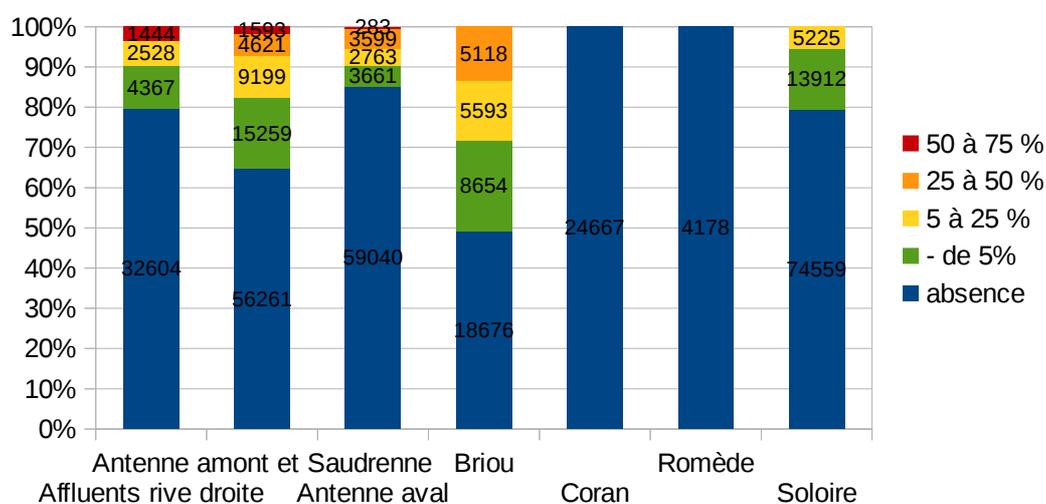


## 2.2.2.5. LA VÉGÉTATION AQUATIQUE

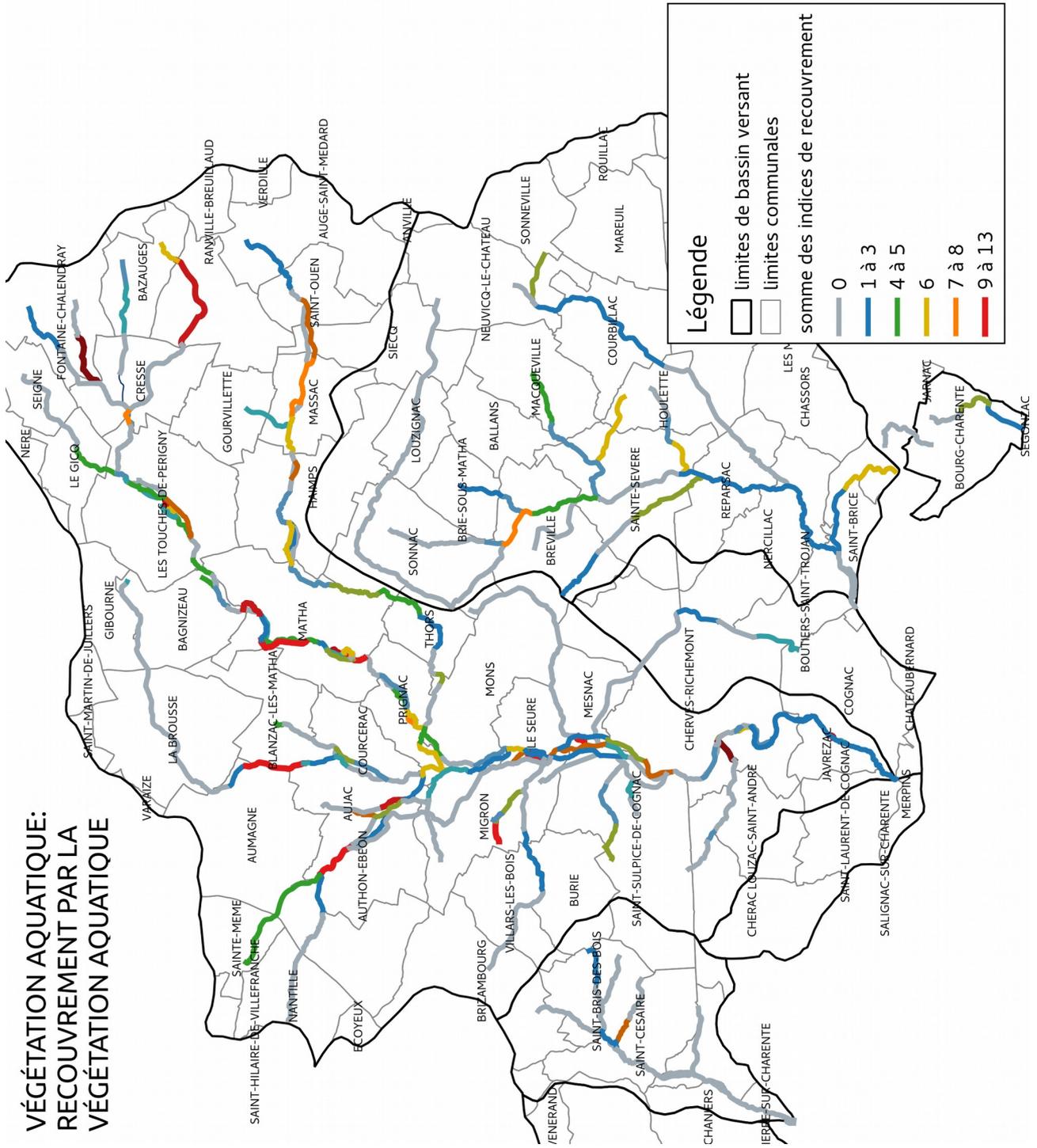
### ► RECOUVREMENT PAR LES ALGUES

ENTITÉ	ALGUES TAUX DE RECOUVREMENT					TOTAL
	absence	- de 5%	5 à 25 %	25 à 50 %	50 à 75 %	
Affluents rive droite	32604	4367	2528		1444	40943
Antenne amont et Saudrenne	56261	15259	9199	4621	1593	86933
Antenne aval	59040	3661	2763	3599	283	69346
Briou	18676	8654	5593	5118		38041
Coran	24667					24667
Romède	4178					4178
Soloire	74559	13912	5225			93696
<b>TOTAL</b>	<b>269985</b>	<b>45853</b>	<b>25308</b>	<b>13338</b>	<b>3320</b>	<b>357804</b>

ALGUES: TAUX DE RECOUVREMENT



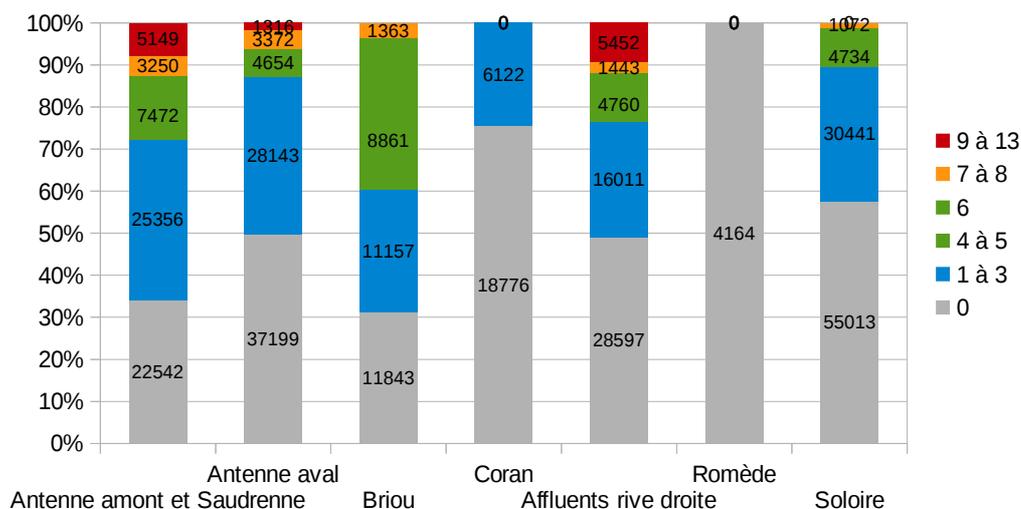
# VÉGÉTATION AQUATIQUE: RECouvreMENT PAR LA VÉGÉTATION AQUATIQUE



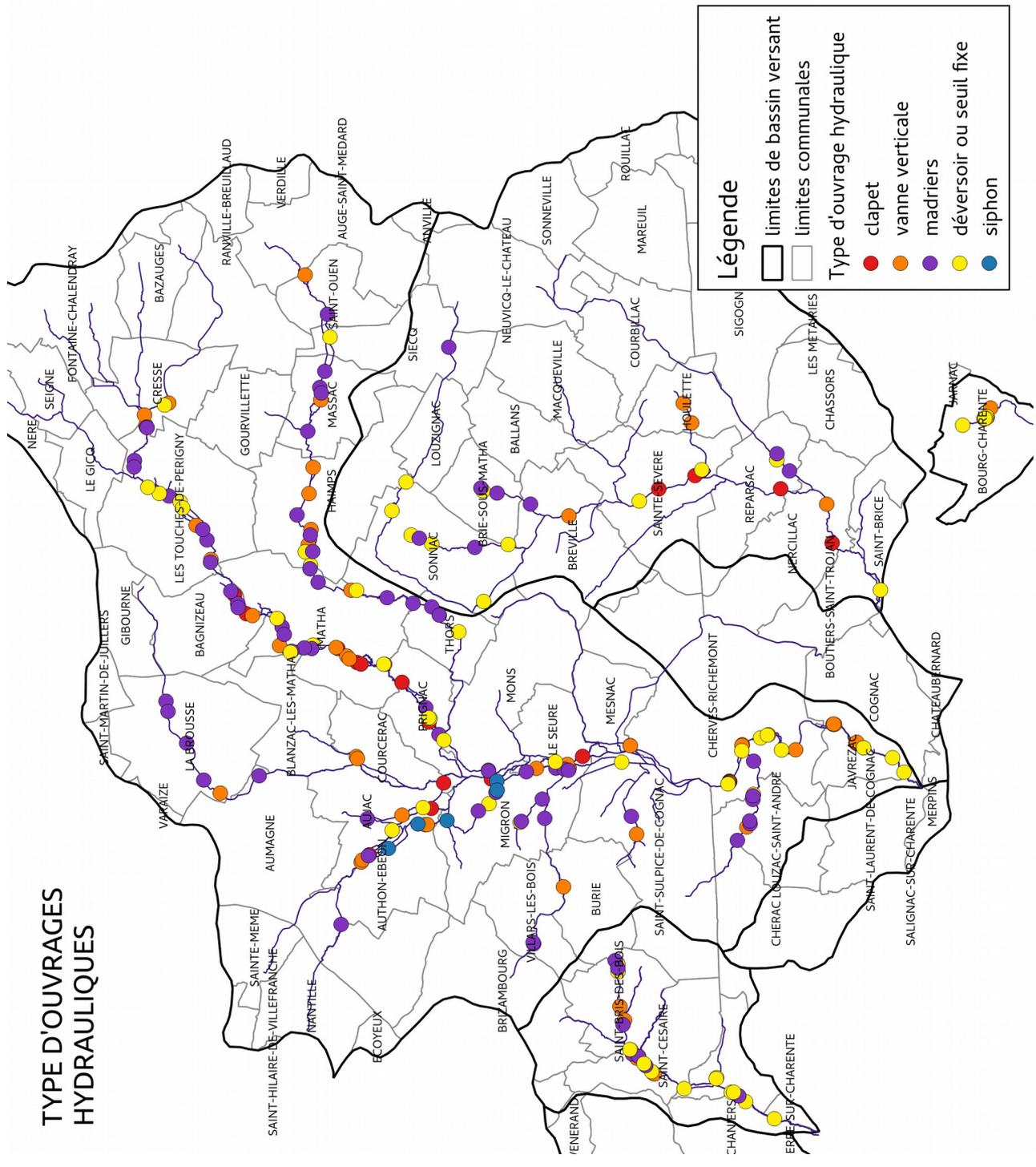
► **RECOUVREMENT PAR LA VÉGÉTATION AQUATIQUE**

ENTITÉ	SOMME DES TAUX DE RECOUVREMENT DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE						TOTAL
	0	1 à 3	4 à 5	6	7 à 8	9 à 13	
Antenne amont et Saudrenne	22542	25356	7472	2460	3250	5149	66228
Antenne aval	37199	28143	4654	188	3372	1316	74871
Briou	11843	11157	8861	4834	1363	0	38058
Coran	18776	6122	0	0	0	0	24897
Affluents rive droite	28597	16011	4760	2031	1443	5452	58294
Romède	4164	0	0	0	0	0	4164
Soloire	55013	30441	4734	4198	1072	0	95457
<b>TOTAL</b>	<b>178134</b>	<b>117230</b>	<b>30481</b>	<b>13710</b>	<b>10499</b>	<b>11916</b>	<b>361971</b>

**SOMME DES TAUX DE RECOUVREMENT DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE**



# TYPE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

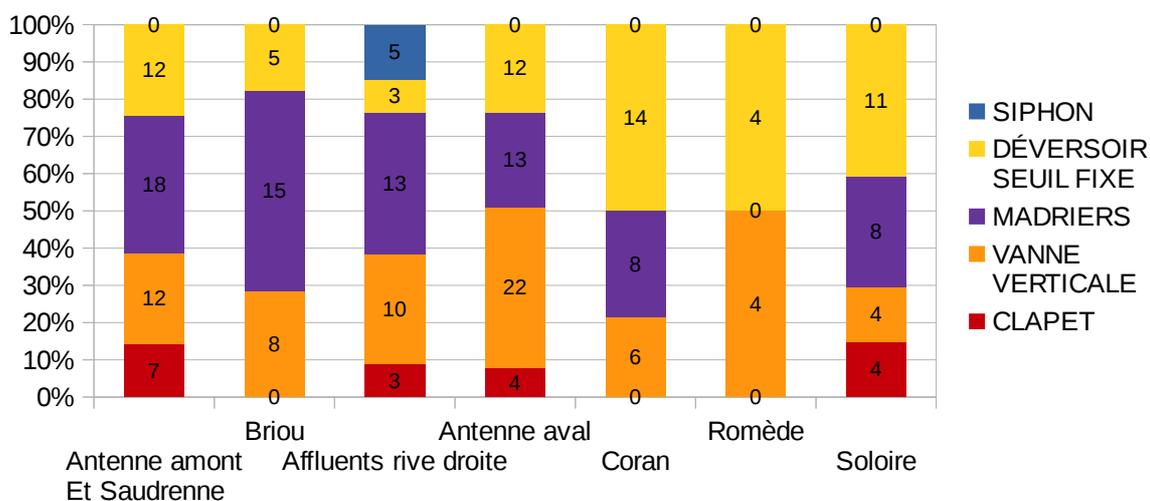


## 2.2.2.6. CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

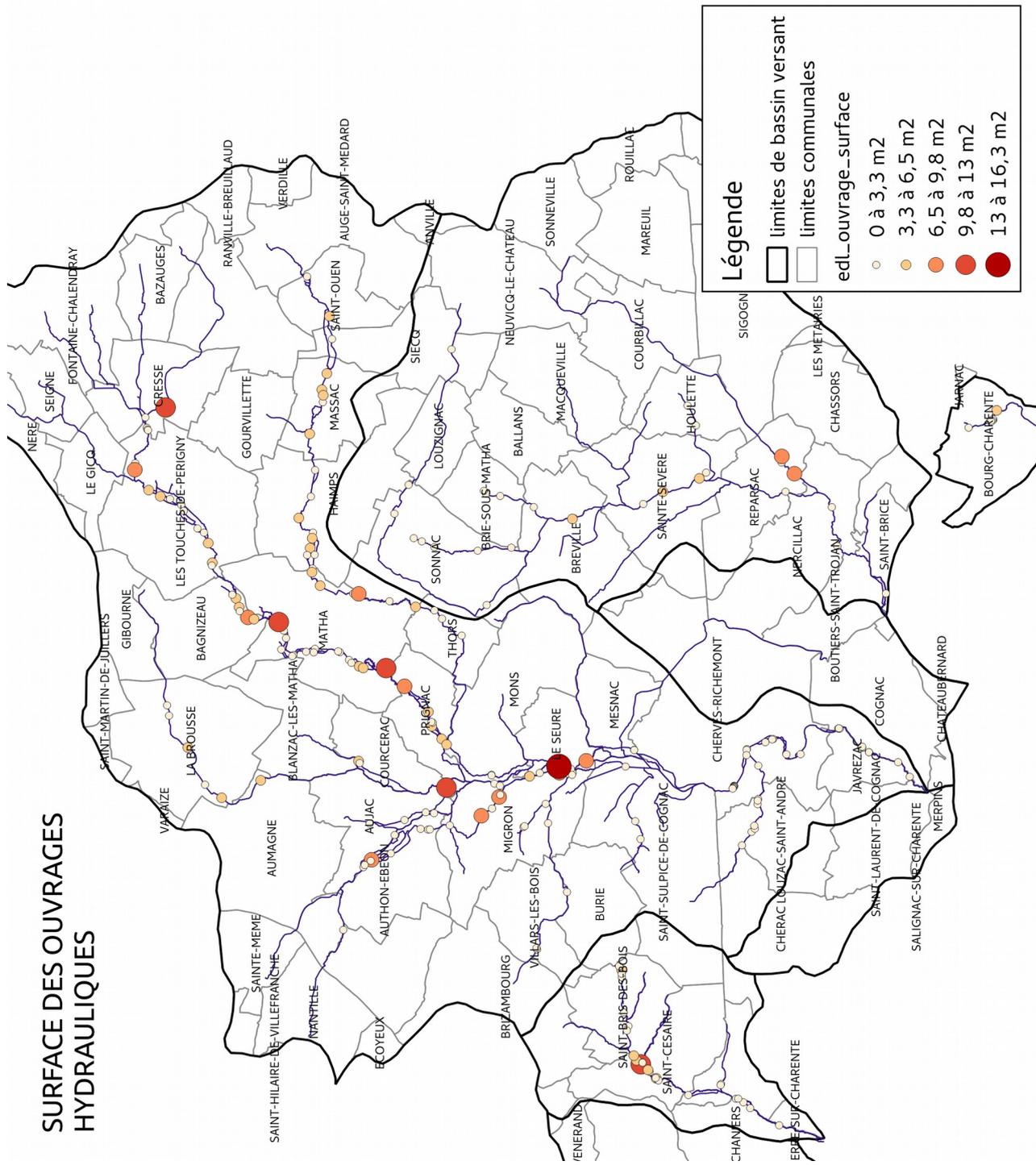
### ► DESCRIPTION DES OUVRAGES : TYPE

ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES	TYPES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES					TOTAL
	CLAPET	VANNE VERTICALE	MADRIERS	DÉVERSOIR SEUIL FIXE	SIPHON	
Antenne amont Et Saudrenne	7	12	18	12	0	49
Briou	0	8	15	5	0	28
Affluents rive droite	3	10	13	3	5	34
Antenne aval	4	22	13	12	0	51
Coran	0	6	8	14	0	28
Romède	0	4	0	4	0	8
Soloire	4	4	8	11	0	27
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>225</b>

### TYPES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES



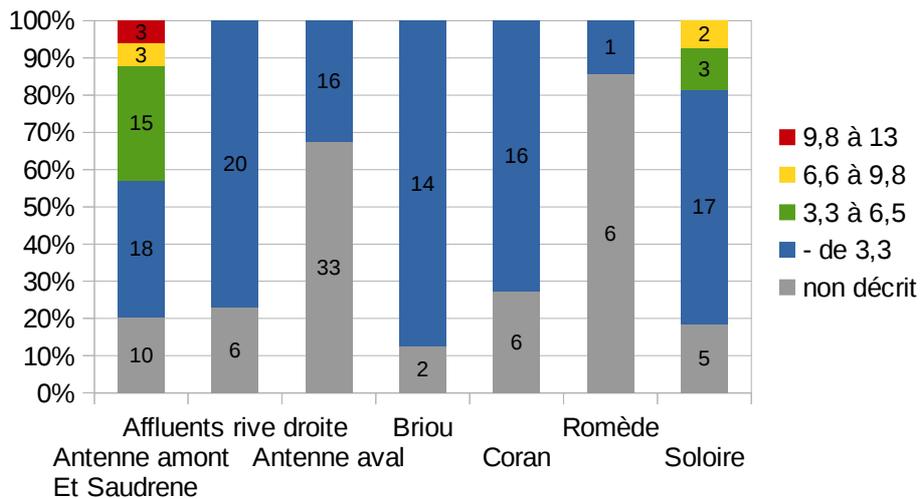
# SURFACE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES



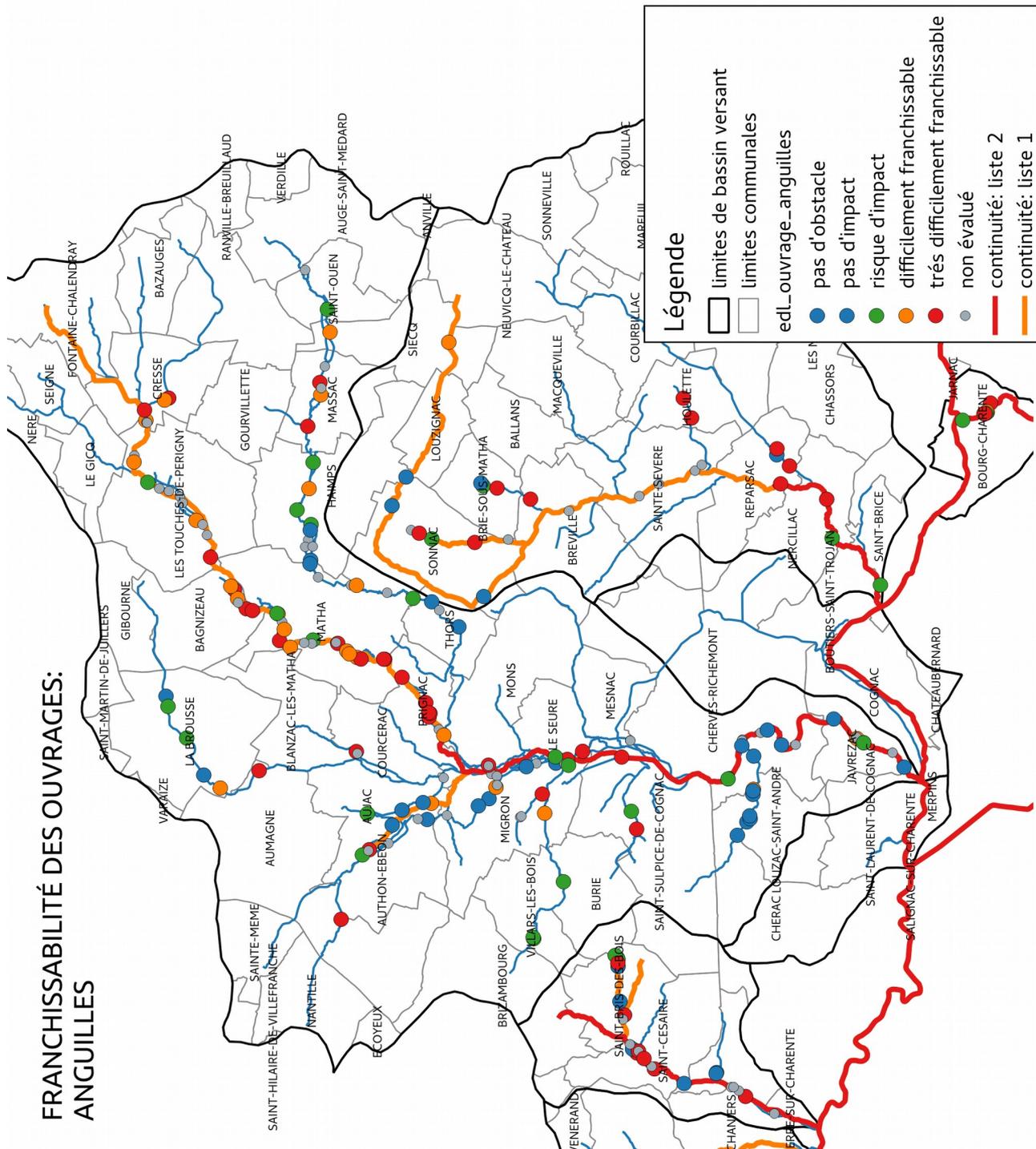
► **DESCRIPTION DES OUVRAGES : SURFACE**

ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE	SURFACE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (en m²)					TOTAL
	non décrit	- de 3,3	3,3 à 6,5	6,6 à 9,8	9,8 à 13	
Antenne amont et Saudrene	10	18	15	3	3	49
Affluents rive droite	6	20				26
Antenne aval	33	16				49
Briou	2	14				16
Coran	6	16				22
Romède	6	1				7
Soloire	5	17	3	2		27
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>102</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>196</b>

**SURFACE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (en m2))**



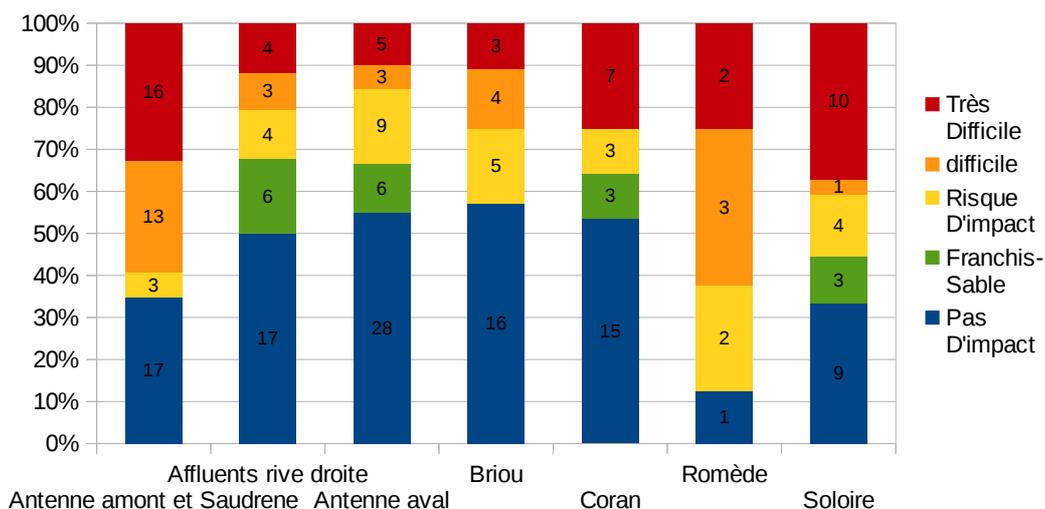
# FRANCHISSABILITÉ DES OUVRAGES: ANGUILLES



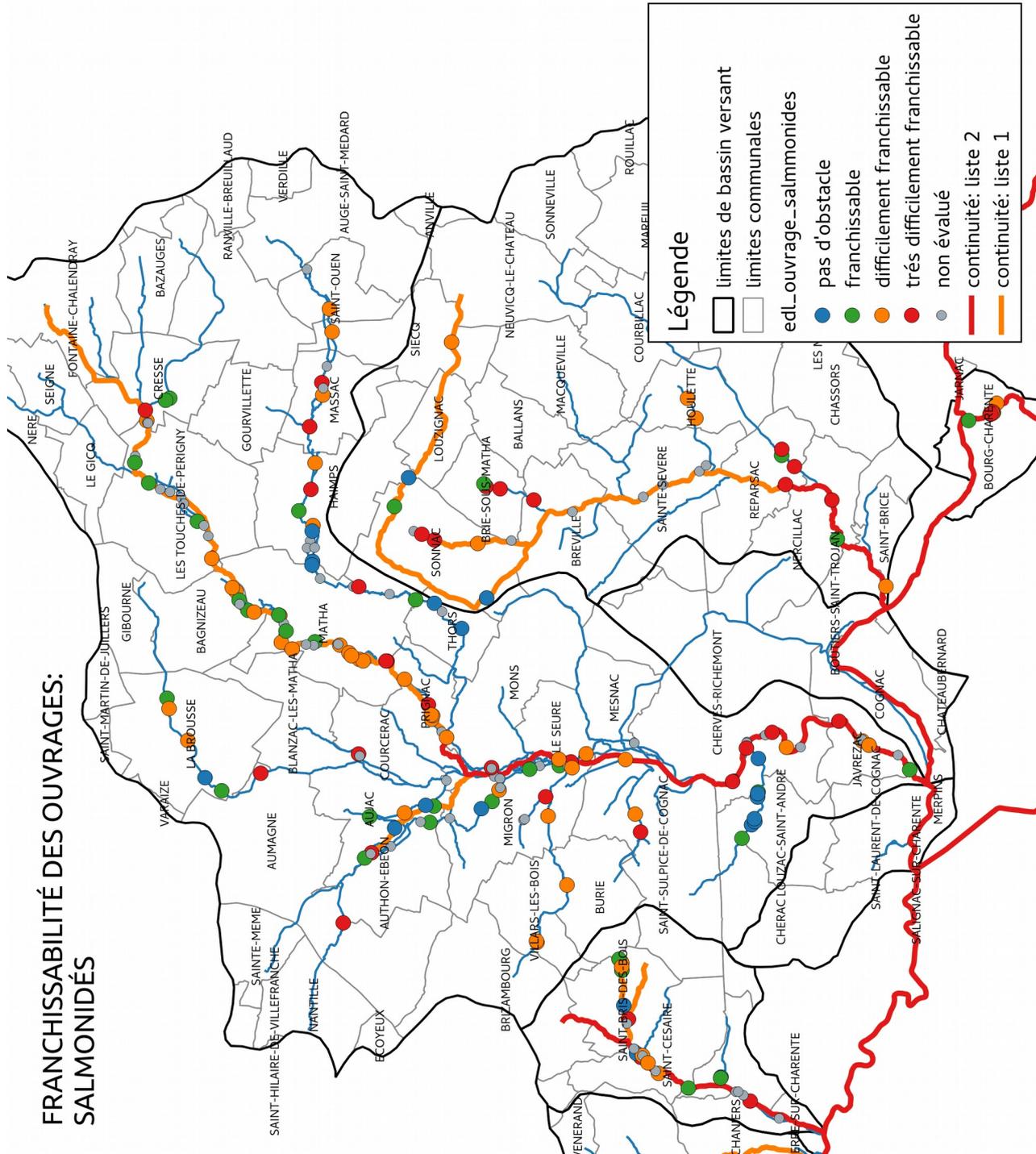
▶ **DIAGNOSTIC DE FRANCHISSABILITÉ : ANGUILLES**

ENTITÉ	FRANCHISSABILITÉ PAR LES ANGUILLES					TOTAL
	Pas D'impact	Franchis-Sable	Risque D'impact	difficile	Très Difficile	
Antenne amont et Saudrene	17		3	13	16	49
Affluents rive droite	17	6	4	3	4	34
Antenne aval	28	6	9	3	5	51
Briou	16		5	4	3	28
Coran	15	3	3		7	28
Romède	1		2	3	2	8
Soloire	9	3	4	1	10	27
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>225</b>

**FRANCHISSABILITÉ PAR LES ANGUILLES**



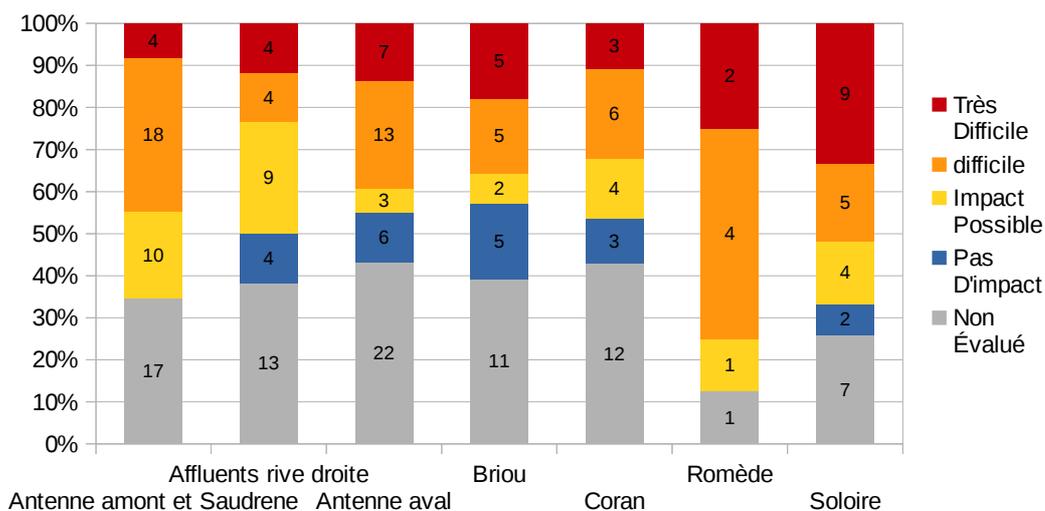
# FRANCHISSABILITÉ DES OUVRAGES: SALMONIDÉS



**DIAGNOSTIC DE FRANCHISSABILITÉ : SALMONIDÉS**

ENTITÉ	FRANCHISSABILITÉ PAR LES SALMONIDÉS					TOTAL
	Non Évalué	Pas D'impact	Impact Possible	difficile	Très Difficile	
Antenne amont et Saudrene	17		10	18	4	49
Affluents rive droite	13	4	9	4	4	34
Antenne aval	22	6	3	13	7	51
Briou	11	5	2	5	5	28
Coran	12	3	4	6	3	28
Romède	1		1	4	2	8
Soloire	7	2	4	5	9	27
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>55</b>	<b>34</b>	<b>225</b>

**FRANCHISSABILITÉ PAR LES SALMONIDÉS**



#### 2.2.2.7. PROCHAINES MISE A JOUR DE L'ÉTAT DES LIEUX

Parmis les nombreux points à ajouter lors de la prochaine mise à jour de l'état des lieux figurent principalement :

- l'ajout de toutes les informations concernant les ruisseaux le Bourru, le Ru de Saint-Laurent et le canal Jean-Simon. Ces différents cours sont récemment entrés sous compétence du SYMBA et n'ont donc pas encore pu être intégré dans le Plan de Gestion. Les prospection de terrain y sont actuellement en cours.
- Au-delà du caractère objectif que doit présenter un état des lieux, il conviendra d'ajouter les commentaires d'analyses et d'interprétations permettant d'améliorer la compréhension et la synthèse de chacun des paramètres dont les données sont ici présentées.
- Poursuivre chaque année les prospections et l'amélioration des connaissances des zones humides du territoire ;
- intégrer des données de qualité de l'eau (travail réalisé par l'EPTB lors du Diagnostic pour le SAGE Charente).